35e ANNÉE. QUÉBEC, MERCREDI, 28 JUIN 1865. N° 36

LE CANADIEN

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS!

Editeurs-Propriétaires **J. N. DUQUET et Cie.,** *à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco.*

TAUX DE L'ABONNEMENT.

Pour douze mois $4.00
Pour six mois 2.00
Pour les Instituteurs, un an 3.00

PAYABLES D'AVANCE.

LE CANADIEN, journal politique, littéraire, scientifique, commercial, industriel et agricole, est imprimé et publié au n° 21, rue La Montagne, Basse-Ville, Québec, et parait les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine.

☞ Ceux qui veulent cesser de recevoir ce journal doivent en donner avis à l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui ne peut être moindre que six mois, et payer leurs arrérages, autrement ils seront censés continuer un autre semestre.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion $0.50
Chaque insertion subséquente 0.12½
Dix lignes et au dessous, première insertion. 0.66
Chaque insertion subséquente 0.17
Pour chaque ligne au-dessus de dix lignes, première insertion 0.08
Chaque insertion suivante, par ligne 0.02

Pour les annonces à long terme, les conditions sont beaucoup plus faciles, et une remise libérale est accordée.

☞ Les annonces déposées au bureau jusqu'à onze heures et demie du jour de la publication paraissent invariablement le même jour.

LA CHANSON
DE LA
Saint-Jean-Baptiste.

Respectueusement dédiée à la Société St. Jean-Baptiste de Québec.

AIR:—A la Claire Fontaine.

Des rayons de l'aurore
Le ciel est enflammé ;
Quel beau jour vient d'éclore ?
L'air est tout embaumé !

REFRAIN :

Oui chantons et célébrons,
Bannière en tête,
La grande fête
Du plus grand de nos patrons,
C'est LA ST. JEAN que nous fêtons !

Des enfants de la France,
Au cœur vif et joyeux,
Disent à l'Espérance
Des hymnes glorieux.

Hardis jusqu'à l'audace,
Toujours fiers, courageux,
Ils ont suivi la trace
De leurs nobles aïeux.

Quel est cette bannière ?
C'est un noble drapeau !
A Carillon, naguère,
Que le combat fut beau !

Dans leur vive allégresse
Le ciel va les bénir ;
Plus d'amère tristesse !
Plus de noir souvenir !!

La paix que le Ciel donne,
Nous comble de ses biens,
Soyons, (le Ciel l'ordonne,)
Français et Canadiens.

Le Français, près des belles,
Est galant, empressé ;
Par nos beautés fidèles
Il est récompensé.

Et pour savoir défendre
Ses Droits avec succès,
Nul ne peut en apprendre.
Au Canadien-Français.

Sans fiel et sans colère,
Aux étrangers amis
Montrons une âme fière,
Des cœurs toujours unis.

Et venons, chaque année,
Fêter avec amour,
La Gloire fortunée
Du Patron de ce jour.
Oui chantons et célébrons,
Bannière en tête,
La grande fête
Du plus grand de nos patrons,
C'est LA ST. JEAN que nous fêtons !

UN FRANÇAIS-*Canadien*,
EMM. BLAIN DE ST. AUBIN.

Québec, le 26 Juin 1865.

CAUSERIE

PAR
M. HECTOR FABRE.

Soirée Musicale et Littéraire à la Salle Jacques-Cartier, le 26 juin 1865.

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans quelque hésitation que j'ai accepté l'invitation de la Société St.-Jean-Baptiste, ce n'est pas non plus sans émotion que je me présente devant vous ce soir. En me choisissant parmi tant d'autres qui auraient eu plus de droit que moi de vous entretenir dans une circonstance comme celle-ci et dont la parole vous aurait, à coup sûr, intéressé davantage, on m'a fait un honneur dont je sens en ce moment tout le poids et dont vous allez, je le crains bien, payer tous les frais. Habitué à m'adresser, à Montréal, à un public dont la bienveillance m'est familière, qui n'a cessé depuis mes débuts de me rendre les succès faciles et d'éloigner de mes lèvres la coupe amère de l'insuccès, il est bien naturel que j'éprouve quelque embarras en me présentant devant un auditoire si nouveau pour moi, où je ne compte pas de ces sympathies de vieille date qui sont le plus sûr des appuis, et vous ne vous étonnerez pas que je sollicite tout particulièrement votre indulgence. Je compte sur la bienveillance, sur la cordiale bienvenue de cette population de St. Roch restée si canadienne à travers toutes les vicissitudes de notre vie sociale et de nos luttes politiques, qui est considérée, d'un bout à l'autre du pays, comme l'avant-garde de la liberté et *la vieille garde* de la nationalité, et qui, parmi toutes les traditions qu'elle a conservées, place au premier rang sans doute cette vieille habitude de la race française d'être aussi affable et courtoise envers ceux qui acceptent son hospitalité, qu'elle est courageuse et ferme envers ceux qui l'attaquent.

Je compte surtout sur votre indulgence, Mesdames, sur cette indulgence que vous ne pouvez, à coup sûr, refuser à ceux qui viennent rendre hommage à votre beauté et s'incliner devant votre gracieuse souveraineté. Si le patriotisme, l'esprit national de la population de St. Roch sont connus par tout le pays, la renommée de votre beauté est encore plus grande ; il n'est point de galant homme qui ne vous admire, point de jolie femme qui ne vous envie. C'est en vous que la canadienne trouve son type le plus accompli, son expression la plus charmante, jeune fille fraîche et gracieuse, femme aimable, mère tendre et dévouée ; et si jamais notre peintre national veut transmettre à la postérité les traits de la canadienne, c'est ici qu'il viendra s'inspirer, c'est parmi vous qu'il viendra chercher ses modèles. A toutes vos qualités, joignez, ce soir, à mon égard le pardon des ennuis et écoutez-moi pendant quelques minutes.

Vous avez entendu tant d'éloquence aujourd'hui, à commencer par l'admirable sermon de ce matin, que j'ai cru pouvoir me dispenser de tenter de vous en faire à mon tour.

Laissant donc l'éloquence à mon honorable collègue, M. Huot, je viens vous faire une simple causerie, sans autre prétention que d'évoquer dans vos souvenirs quelques-unes de ces images familières du passé qu'on aime à revoir en un pareil jour entre les portraits des ancêtres et les miniatures des générations naissantes.

On vous parle d'habitude en un pareil jour, on vient de vous parler des souvenirs glorieux de notre histoire, de la puissante vitalité de notre nationalité, des grands noms qui la personnifient aux yeux des autres peuples et des espérances que nous formons pour l'avenir. Moi aussi, j'aurais aimé à m'arrêter avec vous devant ces beaux souvenirs, ces fières espérances, à contempler encore une fois ce glorieux défilé de nos grands hommes qu'ouvre Jacques-Cartier, l'illustre ancêtre et comme le patron national de cette population ouvrière de St.-Roch qui construit ces superbes navires qui sortent tous les jours de notre port et porteraient les Jacques-Cartier au bout du monde, s'il y avait encore des mondes à découvrir et des Jacques-Cartier ; défilé glorieux que conduit, sous nos yeux, d'un pas ferme, vers la postérité, le dernier survivant de la plus forte génération que nous ayons eue, le plus aimé, le plus populaire de nos grands hommes, Louis Joseph Papineau.

Mais je ne veux point aborder en ce moment les grands aspects de la fête d'aujourd'hui, je veux tourner votre atttention vers des aspects plus calmes et plus doux, c'est sur la figure reposée et réjouie du passé que je veux fixer un instant vos regards. D'habitude dans les familles, lorsqu'on célèbre un anniversaire, on tire de leur cachette pour en orner la table autour de laquelle on se réunit tout ce qui vient des ancêtres, on revoit tous les vieux portraits, on remet à la place qu'ils occupaient autrefois les anciens objets qui rappellent les événements passés et toujours chers. Il en doit être ainsi dans les anniversaires nationaux. En saluant l'avenir, en félicitant le présent, n'oublions pas le passé. C'est dans cette pensée que je vais vous présenter quelques légères esquisses des bonnes gens d'autrefois, de ces aimables figures qui ornèrent si longtemps la Société Canadienne. Je connais votre attachement pour nos vieilles mœurs, nos vieilles coûtumes nationales, je sais que c'est ici plus que partout ailleurs qu'elles se sont conservées, et j'ai pensé que ce ne serait pas sans plaisir que vous les verriez retracées et que vous les entendriez louer.

Sans que nous ne nous en apercevions, nos vieilles mœurs s'en vont, les anciennes coutumes s'effacent, les caractères particuliers changent, le type national s'altère. L'édifice national est aussi solide que jamais, on y a ajouté des étages magnifiques, mais peu à peu aussi on en a changé l'aspect, on en a renouvelé l'ameublement simple et commode, des meubles d'emprunt ont remplacé les larges *bergères* où nos grands-pères s'installaient pour causer, le buffet toujours bien garni où ils allaient arroser leurs saillies de quelques gouttes de trop. Si, un de ces vrais Canadiens d'autrefois dont la bonne humeur intarissable remplissait la vie de joyeux propos, revenait en ce monde, il ne s'y reconnaitrait plus ; il ne se retrouverait pas à travers tous ces salons qui ressemblent à des expositions de meubles ; il s'offenserait en ne voyant plus le perron traditionnel où l'on passait la veillée à médire des voisins, perron qui, comme tous ceux qui m'écoutent s'en rappellent, est tombé, après une lutte opiniâtre, sous les coups redoublés d'un ennemi du bien-être des citoyens de Québec.

Nous changeons chaque année, les fils ressemblent de moins en moins à leurs pères et ils semblent d'un pays différent de leurs grands-pères, dont les portraits sur toile sont relégués au grenier pour faire places aux photographies triomphantes des modernes à pied, à cheval, en cravate blanche, en manche de chemises. On trouve les gens d'autrefois ridicules, parcequ'ils portaient des habits trop longs et qui descendaient trop près des talons, sans s'apercevoir que nous les portons maintenant trop courts. On trouve les femmes d'autrefois laides, parce qu'elles portaient des chapeaux qui ressemblaient à des monuments fragiles, mais immense., on ne s'aperçoit pas que bientôt il sera de mode de se promener une tête avec une simple boucle dans les cheveux. Comme contraste ne voit-on pas cette année de jolies anglaises enrouler des espèces de serviette autour de leurs coquets chapeaux de printemps !

Nous empruntons peu à peu aux anglais leur mode de s'habiller, aux américains leur façon de se placer les jambes après dîner. Notre langue s'enrichit chaque année de trois ou quatre mots yankees et d'une demi-douzaine d'expressions anglaises ; nous remplaçons par une sorte d'idiome mêlé cet accent trainant et doux qui nous venait en droite ligne de la Normandie.

Le premier personnage que je vous présenserai, Mesdames et Messieurs, est celui de :

L'homme qui connaissait tout le monde par leurs noms de baptême dans le quartier et qui voisinait avec les gens qui demeuraient au bout de la ville, car dans ce temps-là Québec n'était pas grand et l'on ne parlait pas de construire un chemin de fer pour supprimer, du coup, les piétons et les charretiers. Le bonhomme savait sur le bout de ses doigts tout ce que les gens tiennent à tenir caché, le chiffre de leur fortune, l'âge de leurs filles, les escapades de leur jeunesse, l'origine obscures de leurs rhumatismes ; mais il n'en disait jamais rien que discrètement, entre personnes qui n'en fesaient pas mauvais usage et qui aimaient les nouvelles pour les nouvelles elles-mêmes.

Tous ceux qui le voyaient passer l'invitaient à entrer, égayer un malade ou réconcilier par un bon mot un jeune couple à sa première querelle, qui est toujours la plus funeste, puisqu'elle ouvre une série que seul peuvent fermer l'entière soumission, la reddition sans condition du mari. Les femmes avait un faible pour lui, parceque sans jamais les accabler de ces fadeurs qui attiédissent la conversation, il savait leur tourner un compliment galant qui s'adressait précisément à ce qu'elles désiraient voir louer, leur teint frais ou leur petite main, leur chapeau neuf ou l'abnégation de leur mari. Il recevait des confidences de tout le monde.

C'est à lui que les amoureux confiaient leurs premiers projets et les endosseurs de billets menacés de protêt leur dernière inquiétude. Il prêtait de l'argent aussi facilement qu'il donnait des conseils, ce qui est rare, car d'habitude ceux auprès de qui vous allez solliciter un emprunt vous donne, au lieu d'argent, les meilleurs conseils pour vous instruire de la manière dont il faut s'y prendre pour en emprunter à d'autres. Quant aux enfants, d'aussi loin qu'ils le voyaient venir ils courraient à lui, fouillaient dans ses poches pour y trouver des munitions de sucre, s'emparaient de sa canne pour la jeter dans les jambes des passants, et quand il entrait dans la maison ils trouvaient moyen de faire glisser sa perruque de sa tête dépouillée par les automnes entre les pattes du gros chat, qui la frisait et défrisait de telle façon qu'on aurait cru que l'excellent homme changeait de cheveux chaque jour.

Quand le bonhomme mourait, c'était un deuil général dans la quartier, la moitié des magasins se fermaient sans qu'on eût même besoin pour cela de faire signer aux marchands un engagements solennel. Les parents et amis se vêtissaient de noir, mais tout le monde portait le deuil, échangeait des regrets, et chaque jour durant des mois le nom du défunt revenait dans toutes les conversations. On se répétait ses bons mots, ses maximes favorites, ses conseils prudents, ses reparties joyeuses ; on se rappelait ses habitudes, sa manière d'aborder les gens, d'accueillir les enfants, de donner aux pauvres, de se présenter aux Dames ; on se rappelait jusqu'aux détails de son costume, les gilets vert-tendres qu'il affectionnait, son mouchoir à carreaux noir et rouge qui pendait toujours hors de sa poche comme un pavillon d'encan, et son grand parapluie de famille et de coton. Et sur les moindres détails, c'était des souvenirs et des regrets sans fin !

Cet homme aimable, ce causeur infatigable avait, dans notre société, une compagne digne de lui ; c'était une bonne vieille grosse, grasse, réjouie, qui avait été plus belle que toutes les jeunes filles et les jeunes femmes qu'elles voyaient admirer autour d'elle et qu'autrefois on aurait bien vite laisser de côté, disait-elle, pour lui faire la cour. Elle était toujours en mouvement, assistant le matin aux funérailles des gens, consolant la veuve après la veuve après le servi, assistant au baptême des nouveaux-nés dans l'après-midi et le soir dansant aux noces. Elle avait des larmes pour toutes les douleurs, des remèdes pour tous les maux, des éclats de rire pour toutes les joies, tenant un bureau de conseils gratuits ou à toute heure l'on pouvait se procurer des recettes sûres et infaillibles sur la manière de préparer les plats, de faire passer les taches ou d'élever les enfants.

Si vous frisez la cinquantaine ou si vous l'avez dépassée, (ce que je regrette,) si vous comptez parmi ceux qui forment maintenant le groupe grisonnants des hommes mûrs, bien sûr vous l'avez connue. Souvent par une après-midi de janvier où vous aviez un peu l'onglée aux doigts ou par une chaude matinée du mois de juin juste au moment où vous aviez la figure à moitié rôtie, elle a agité son bonnet du haut de sa fenêtre du deuxième étage pour vous arrêter au passage et lier un bout de conversation avec vous, vous donner des nouvelles sous prétexte de vous en demander, vous répéter le bon mot qu'elle avait prêté le matin à sa voisine afin de pouvoir vous le raconter l'après-midi, vous confier le soin de jeter dans la circulation sans nom d'auteur une malice qu'elle venait d'inventer au détriment d'une de ses amies. Il lui arrivait parfois de passer une partie de la journée à causer avec les allants et venants ; sur dix passants, elle en connaissait huit et ne tardait pas à faire la connaissance des deux autres. Sa mémoire était un répertoire immense d'anecdotes piquantes, de bouts de chansons, de vieux airs dont elle entremêlait la conversation n'importe sur quel sujet. A 60 ans, personne ne dansait un rigodon comme elle ; elle s'impatientait souvent de quel pas solennel et mesuré ses petites-filles et ses arrière-neveux dansaient le quadrille. Parfois n'y pouvant plus tenir, elle enlevait un de ses anciens danseurs retenu sur son fauteuil par le poids des ans et l'entrainait malgré les vives réclamations de ses rhumatismes dans une ronde échevelée. Bientôt au son de la musique, au mouvement rapide de la danse, le sang du bonhomme s'échauffait, ses jambes retrouvaient leur élasticité, et la jeunesse émerveillée, l'âge mûr étonné et les bonnes gens rajeunies regardaient le vieux couple se trémousser avec une animation extraordinaire.

Si à 60 ans, la grand'mère Canadienne avait encore la jambe leste, elle avait conservé aussi toute la fraicheur de sa voix. Personne ne disait mieux la chansonnette, elle savait par cœur toutes les chansons d'élection, et lorsqu'on la piquait elle en chantait des couplets aux oreilles des descendants de ceux contre qui ces chansons avaient été composées. Car sous sa bonne humeur, sous la facilité de son caractère et de ses relations, elle gardait un grand fond de passion politique. Elle était du temps, voyez-vous, où nous luttions pied à pied pour notre existence même, où les femmes prenaient presqu'autant d'intérêt aux affaires publiques que les hommes, où pendant les élections—et à cette époque une seule élection durait parfois un mois—on ne causait dans les salons comme dans les autres lieux de réunion que des espérances des patriotes et des injustices des bureaucrates. Quand elle parlait des luttes de ce temps-là, elle devenait tout feu, elle ne tarissait pas, c'étaient mille anecdotes sur les scènes d'élection, sur les tours joués aux autorités, sur le désintéressement des pauvres gens.

Enfin cette vie si bien remplie s'éteignait. Un quart d'heure avant de rendre le dernier soupir, elle racontait encore une anecdote au digne prêtre qui venait apporter à ses fautes vénielles, à ses paroles inutiles, mais agréables, l'assurance du pardon divin. Dans l'autre monde,—s'il est permis d'imaginer le bonheur réservé aux élus,—une de ses joies doit être encore de raconter, de rappeler aux bienheureux ses contemporains ce qui se passait ici-bas de leurs temps.

Et le viveur, l'homme d'esprit d'autrefois, l'excellent convive, le joyeux compagnon, vous en rappelez-vous ? Il est mort avant d'avoir songé à vivre sérieusement, à s'assurer des rentes pour les vieux jours qu'il comptait que le ciel, qui prend soin de ceux qui ne prennent pas soin d'eux-mêmes, lui épargnerait ; avant d'avoir songé à se corriger d'aimer trop les plaisirs de la jeunesse. Il a laissé autant de créanciers inconsolables de sa perte que d'amis, autant de dettes que de bons mots. Il couchait souvent chez les autres, il ne dinait jamais chez lui, il a fini par mourir chez un de ses amis où il était entré pour reprendre son portefeuille qu'il avait laissé vide la veille sur la cheminée dans l'espoir de le retrouver plein le lendemain.

Comme il n'avait chez lui qu'une chaise, il n'invitait jamais personne, mais tout le monde l'invitait, il payait en bons mots et reconnaissait l'excellence de l'hospitallité qu'il recevait en vidant les plats et en asséchant les bouteilles, Cependant il ne se grisait jamais, il s'arrêtait toujours deux ou trois verres avant celui qui fait perdre l'équilibre et rouler sous la table. Il ne perdait pas un instant la présence d'esprit. Son esprit était toujours à son poste, vif, alerte, naturel, sans autre prétention que celle de faire rire. Il ne travaillait pas ses jeux de mots dans le silence du cabinet, comme font les avares d'esprit, pour les lancer ensuite grâce à des à-propos habilement ménagés, mais il les laissait venir sur ses lèvres au gré de l'inspiration et du bon rire. La gaieté, c'était son seul but dans la vie, il le poursuivait en bonne et mauvaise compagnie. Sa manière à lui de sympathiser avec les gens, ce n'était pas de s'appesantir sur leurs maux et de les accabler du récit de toutes les catastrophes connues offrant quelques points de ressemblance avec celle qui les frappait ; c'était de leur apporter de bonnes et irrésistibles plaisanteries, c'était de les faire rire.

Non-seulement il était de toutes les fêtes, mais encore il était de tous les événements. Quand il devait se passer quelque chose d'extraordinaire quelque part, le hasard voulait qu'il eût affaire de ce côté, il semblait que le sort le fit prevenir. C'était toujours lui qui donnait l'alarme du feu ; s'il y avait un casse-cou quelque part, il y mettait le pied le premier, et lorsqu'un paquet tombait du second étage, il était là pour le recevoir sur sa tête endurcie aux accidents. Cela lui fournissait le sujet d'un récit qu'il allait répandant par la ville, ajoutant un détail à chaque pas de sorte que le soir on ne parlait que de lui à droite et à gauche.

Non-seulement il connaissait tout le monde de la ville, mais encore toutes les maisons lui étaient familières, il savait à qui elles appartenaient, qui les avaient bâties, par qui elles avaient été successivement habitées, dans quelles années elles avaient été réparées. On le consultait pour les louer, les vendre ou les démolir.

La gaieté canadienne regrettera longtemps ce joyeux compagnon qu'elle n'a pas remplacé. Les gens d'esprit maintenant économisent leur esprit pour le dépenser dans les bonnes occasions. Leurs bons mots sont endimanchés et ne sortent point la semaine. Lorsqu'une plaisanterie leur vient sur les lèvres, ils l'arrêtent, s'il n'y a pas une foule pour l'entendre, et ils la mettent de côté pour plus tard.

L'ancien avocat aussi a disparu, celui qui apprenait le droit en faisant causer ses clients, qui ne se rendait jamais au palais de justice qu'avec une foule de plaideurs qui portaient de gros livres de loi que lui-même n'avait jamais ouverts et dont il ne se servait que pour montrer des démonstrations de ce genre. Une fois devant le tribunal il réclamait des dommages-intérêts pour une vitre cassée du ton qu'un autre aurait pris pour faire condamner un grand criminel à l'échafaud. Rien n'égalait le déploiement d'éloquence et de gestes qu'il faisait pour la moindre affaire. Les plaideurs se consolaient de ne point gagner leurs procès, en voyant tout le mal qu'il se donnait pour les perdre.

Dans ce temps-là les cours de circuit à la campagne étaient des espèces de vacances que prenait le barreau pour se distraire des affaires de la ville. Il y avait d'habitude dans chaque troupe d'avocat un cuisinier déclassé bien mieux fait pour apprêter les poulets que les clients. En arrivant, on s'empressait de le soulager de toutes ses causes, chaque avocat en prenait quelques unes sous ses soins. Lorsqu'il s'était laissé modestement dépouiller, on le portait en triomphe à la cuisine, et là, après l'avoir placé en face des tables chargées de provisions, en face du poële où il allait faire rôtir ses chefs-d'œuvres, on le laissait en proie au démon de l'inspiration culinaire.

C'était l'homme le plus considéré du barreau, le plus choyé du juge et des avocats, celui qui avait le plus de chance de gagner ses causes, bonnes ou mauvaises, car ses adversaires et le juge auraient eu peur en le contrariant de lui faire gâter ses sauces.

Le diner était le grand événement de la journée, la cour n'était qu'une préparation, qu'un moyen de se donner de l'appétit ;—les avocats arrivaient à table l'estomac creusé par les plaidoiries et le gosier altéré par l'éloquence. On suspendait souvent la cour pour aller diner, mais on ne suspendait jamais le diner pour aller à la cour. On plaçait le juge à un bout de la table, et à l'autre bout l'avocat-cuisinier, la figure encore enflammée du feu de l'inspiration et du poële. L'impatience générale donnait bien vite le signal de découvrir les plats. Tout en satisfesant les premières exigences de leur appétit, les convives laissaient échapper, entre leurs dents si occupées, de courtes acclamations en l'honneur de l'auteur du festin. Le premier quart d'heure passé, les santés et les bravos éclataient. Il était rare qu'on lui laissa manger le quart de son diner avant de le griser, il lui fallait trinquer avec tous les convives reconnaissants jusqu'à ce qu'il se dérobât sous la table aux félicitations trop empressées.

Il y a bien d'autres types maintenant à peu près disparus que je pourrais esquisser, mais le temps me presse, et vous avez hâte sans doute que je finisse.

Un dernier mot cependant, Mesdames et Messieurs, qui sera la conclusion naturelle de cette causerie.

Attachons-nous à nos vieilles mœurs, à tout ce qui nous reste de nos pères, c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité. Attaqués à l'extérieur nous serons toujours victorieux, si d'avance nous n'avons pas livré nos foyers à l'étranger. Ah ! que ne pouvons-nous faire revivre ceux qui dorment, rajeunir ceux qui sont vieux, retenir ceux qui vont partir ! Mais le présent ne s'attarde pas à écouter les plaintes que les poètes versent sur les ruines ; on ne les entend que dans les tombes, et dans les cieux !

Restons fidèles du moins à la mémoire de nos ancêtres, aux aimables souvenirs de la société canadienne ; ressemblons le plus possible à nos pères, car c'étaient les plus braves gens que la terre ait portés.

On lit dans un journal anglais :

" Nous regrettons beaucoup d'apprendre, que par suite d'infirmités croissantes et d'une santé ébranlée, le premier ministre se retirera de la vie publique aussitôt que l'appel actuel au pays sera terminé. Ses collègues, désireux de profiter pour eux mêmes de la popularité attachée à son nom, s'efforcent d'amener la clôture de la session aussi rapidement que possible. Nous avons lieu de croire que, en conséquence du projet de retraite de lord Palmerston, des négociations ont été entamées par quelques uns des chefs du parti libéral, et qu'un effort sera fait pour former un ministère avec le comte Russell comme premier ministre et M. Gladstone comme *leader* de la Chambre des communes. Le programme sera un nouveau projet de loi de réforme et la spoliation de l'Église d'Irlande. Nous avons reçu cette nouvelle de la meilleure source. "

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis:*

Nous empruntons les lignes suivantes à un écrivain que nos adversaires ne peuvent traiter ni d'esclavagiste ni de réactionnaire :

" . . . . La fédération, pour être logique, fidèle à son principe, doit aller jusque là—un Etat, dont les parties reconnues souveraines ont la faculté de sortir du groupe et de rompre le pacte,—à peine de n'être qu'une illusion, une vanterie, un mensonge.

" Les Etats-Unis du Nord prétendent retenir dans l'Union, par la force, les Etats-Unis du Sud, les appelant *traîtres* et *rebelles* ni plus ni moins que si l'ancienne Union était une monarchie et M. Lincoln un empereur. Il est clair, cependant, que de deux choses l'une : ou le mot de confédération a un sens, par lequel les fondateurs de l'Union ont voulu la distinguer nettement de tout autre système politique ; dans ce cas, et abstraction faite de l'esclavage, la guerre faite au Sud par le Nord est injuste ; ou bien, sous apparence de confédération, et en attendant l'heure favorable, l'on a poursuivi secrètement la formation d'un grand empire ; dans ce cas, les Américains feront bien de rayer à l'avenir de leurs *plateformes* les mots de liberté polit que, de république, de démocratie, de confédération et même d'Union.

" Déjà l'on commence à nier, de l'autre

Feuilleton du " Canadien "

Du 28 Juin 1865.

HISTOIRE D'UN CONSCRIT DE 1813

(Suite.)

Le temps s'était mis à la pluie à la fin d'août ; l'eau tombait à verse. Je ne sortais plus de la caserne. Souvent, assis sur mon lit,—regardant par la fenêtre l'Elster bouillonner sous l'ondée, et les arbres des petites îles se pencher sous les grands coups de vents,—je pensais : « Pauvres soldats !.. pauvres camarades !...que faites-vous à cette heure ?...où êtes-vous ? Sur la grande route peut-être, au milieu des champs ! »

Et malgré mon chagrin de vivre là, je me trouvais moins à plaindre qu'eux. Mais un jour le vieux chirurgien Tardieu fit son tour et me dit :

« Votre bras est solide.....Voyons, levez-moi cela...Bon...bon ! »

Le lendemain, à l'appel, on me fit passer dans une salle où se trouvaient des effets d'habillement, des sacs, des gibernes et des souliers en abondance. Je reçus un fusil, deux paquets de cartouches et une feuille de route pour le 6e à Gauernitz sur l'Elbe. C'était le 1er octobre. Nous nous mîmes en marche douze ou quinze ensemble ; un fourrier du 27e, nommé Poitevin, nous conduisait.

En route, tantôt l'un, tantôt l'autre changeait de direction pour rejoindre son corps ; mais Poitevin, quatre soldats d'infanterie et moi, nous continuâmes notre chemin jusqu'au village de Gatternitz.

Voir le *Canadien* du 23 juin.

XVII

Nous allions donc, suivant la grande route de Wurtzen, le fusil en bandoulière, la capote retroussée, le dos arrondi sous le sac, et l'oreille basse, comme on peut croire. La pluie tombait, l'eau nous coulait du shako dans la nuque ; le vent secouait les peupliers, dont les feuilles jaunes voltigeaient autour de nous, annonçant l'hiver, et cela continuait ainsi des heures.

De loin en loin un village se rencontrait avec ses hangars, ses fumiers, ses jardins entourés de palissades. Les femmes, debout derrière les petites vitres ternes, nous regardaient passer, un chien aboyait, un homme qui fendait du bois sur sa porte, se retournait pour nous suivre des yeux, et nous allions toujours, crottés jusqu'à l'échine. Nous revoyions au bout du village, la grande route s'étendre à perte de vue, les nuages gris se traîner sur les champ dépouillés, et quelques maigres corbeaux s'éloigner à tire-d'aile en jetant leur cri mélancolique.

Rien de triste comme un pareil spectacle, surtout quand on pense que l'hiver approche, et qu'il faudra bientôt coucher dehors dans la neige. Aussi personne ne disait mot, sauf le fourrier Poitevin. C'était un vieux soldat, jaune, ridé, les joues creuses, le nez rouge, les moustaches longues d'une aune, comme tous les buveurs d'eau-de-vie. Il avait un langage relevé, qu'il entremêlait d'expressions de caserne ; et quand la pluie redoublait, il s'écriait avec un éclat de rire bizarre : « Oui...Poitevin...oui...cela t'apprendra à siffler !...» Ce vieil ivrogne s'était aperçu que j'avais quelques sous au fond de ma poche ; il se tenait près de moi, disant : « Jeune homme, si votre sac vous gêne, passez-moi ça. » Mais je le remerciais de son honnêteté.

Malgré mon ennui d'être avec un homme qui regardait toujours les enseignes d'auberge lorsque nous traversions un village, et qui disait : « Un petit verre ferait joliment de bien, par le temps qui court...» je n'avais pu m'empêcher de lui payer quelques gouttes, de sorte qu'il ne me quittait plus.

Nous approchions de Wurtzen et la pluie tombait à verse, lorsque le fourrier s'écria pour la vingtième fois :

« Oui, Poitevin...voilà l'existence...cela t'apprendra à siffler ! »

—Quel diable de proverbe avec-vous là, fourrier ? lui dis-je...Je voudrais bien savoir comment la pluie vous apprend à siffler

—Ce n'est pas un proverbe, jeune homme, c'est une idée qui me revient quand je m'amuse.»

Puis au bout d'un instant :

» Vous saurez, dit-il, qu'en 1806, époque où je faisais mes études à Rouen, il m'arriva de siffler une pièce de théâtre, avec bien d'autres jeunes gens comme moi. Les uns sifflaient, les autres applaudissaient ; il en résulta des coups de poing, et la police nous mit au violon par douzaines. L'Empereur, ayant appris la chose, dit : « Puisqu'ils aiment tant à se battre, qu'on les incorpore dans mes armées ! Ils pourront satisfaire leur goût ! » Et naturellement la chose fut faite, personne n'osa souffler dans le pays, pas même les père et mère !

—Vous étiez donc conscrit ? lui dis-je.

—Non, mon père venait de m'acheter un remplaçant. C'est une plaisanterie de l'Empereur... une de ces plaisanteries dont on se souvient longtemps : vingt ou trente d'entre nous sont morts de misère...Quelques autres, au lieu de remplir une place honorable dans leur pays, soit comme médecin, juge, avocat, sont devenus de vieux ivrognes. Voilà ce qui s'appelle une bonne farce ! »

Alors il se mit à rire en me regardant du coin de l'œil.—J'étais devenu tout pensif, et deux ou trois fois encore, avant d'arriver à Gauernitz, je payai des petits verres à ce pauvre diable.

Vers cinq heures du soir, en approchant du village de Risa, nous aperçûmes à gauche un vieux moulin avec son pont de bois, qui suivait un sentier de traverse. Nous prîmes le sentier pour couper au court, et nous n'étions plus qu'à deux cents pas du moulin, lorsque nous entendîmes de grands cris. En même temps, deux femmes, une toute vieille et l'autre plus jeune, traversèrent un jardin, entraînant après elles des enfants. Elles tâchaient de gagner un petit bois qui borde la route, sur la côte en face. Presque assitôt nous vîmes plusieurs de nos soldats sortir du moulin avec des sacs, d'autres remonter d'une cave à la file avec de petites tonnes, qu'ils se dépêchaient de charger sur une charrette près de l'écluse ; d'autres amenaient des vaches et des chevaux d'une étable, tandis qu'un vieillard, devant la porte, levait les mains au ciel, et que cinq ou six de ces mauvais gueux entouraient le meunier tout pâle et les yeux hors de la tête.

Tout cela : le moulin, la digue, les fenêtres défoncées, les femmes qui se sauvent, nos soldats en bonnet de police, faits comme de véritables bandits, le vieux qui les maudit et les vaches qui secouent la tête, pour se débarrasser de ceux qui les emmènent pendant que d'autres les piquent derrière avec leurs baïonnettes...tout est là...devant moi....je crois encore le voir !

« Ça, dit le fourrier Poitevin, ce sont des maraudeurs....Nous ne sommes plus loin de l'armée.

—Mais c'est abominable ! m'écriai-je ; ce sont des brigands !

—Oui, répondit le fourrier, c'est contraire à la discipline ; si l'Empereur le savait, on les fusillerait comme des chiens. »

Nous traversions alors le petit pont ; et comme on venait de percer une des tonnes derrière la charrette, les soldats s'empressaient autour avec une cruche, en buvant à la ronde. Cette vue révolta le fourrier, qui s'écria d'un ton majestueux :

« De quelle autorité exercez-vous ce pillage ? »

Plusieurs tournèrent la tête, et, voyant que nous n'étions plus que trois, parce que les autres avaient suivi leur chemin sans s'arrêter, un d'eux répondit :

« Hé ! vieux farceur....tu veux ta part du gâteau...c'est tout simple...Mais il n'y a pas besoin de retrousser tes moustaches pour ça. Tiens, bois un coup. »

Il lui tendait la cruche ; le fourrier la prit, et, me regardant de côté; il but.

« Hé bien, jeune homme, fit-il ensuite, si le cœur vous en dit ! Il est fameux, ce petit vin.

—Merci, » lui répondis-je.

Plusieurs autour de nous criaient :

« En route ! en route ! Il est temps. »

D'autres :

« Non, non, attendez....Il faut encore voir !...

—Dites donc, reprit le fourrier d'un ton de brave homme, vous savez, camarades....il faut aller en douceur.

—Oui, oui, l'ancien, répondit une espèce de tambour-major, le grand chapeau à cornes en travers des épaules et, souriant d'un air moqueur, les yeux à demi fermés ; oui, sois tranquille, nous allons plumer la poule dans les règles. On aura des égards...on aura des égards ! »

Alors le fourrier ne dit plus rien ; il était tout honteux à cause de moi.

« Que voulez-vous, jeune homme ? me dit-il en allongeant le pas pour rejoindre mes camarades, à la guerre comme à la guerre...On ne peut pas se laisser dépérir ! »

Je crois qu'il serait resté, sans peur d'être pris. Moi, j'étais triste, et je me disais :

« Voilà bien les ivrognes ! ils peuvent avoir de bons mouvements, mais la vue d'une cruche de vin leur fait tout oublier. »

Enfin, vers dix heures du soir, nous découvrîmes des feux de bivac sur une côte sombre, à droite du village de Gauernitz et d'un vieux château où brillaient quelques lumières. Plus loin, dans la plaine, tremblotaient d'autres feux en plus grand nombre.

La nuit était claire. Les grandes pluies avaient essuyé le ciel. Comme nous approchions du bivac, on nous cria :

« Qui vive ?

—France ! » répondit le fourrier.

Mon cœur battait avec force, en pensant que dans quelques minutes j'allais revoir mes vieux camarades, s'ils étaient encore de ce monde.

Des hommes de garde s'avançaient déjà d'une espèce de hangar, à demi portée de fusil du village, pour venir nous reconnaître. Ils arrivèrent près de nous. Le chef du poste, un vieux sous-lieutenant tout gris, le bras en écharpe sous son manteau, nous demanda d'où nous venions, où nous allions, si nous avions rencontré quelque parti de Cosaques en route. Le fourrier répondit pour nous tous. L'officier nous prévint alors que la division Souham avait quitté les environs de Gauernetz le matin, et nous dit de le suivre, pour voir nos feuilles de route, ce que nous fîmes en silence, passant autour des feux de bivac, où les hommes, couverts de boue sèche, dormaient par vingtaines : pas un ne remuait.

Nous arrivâmes au hangar. C'était une vieille briqueterie ; le toit très-large, en forme d'éteignoir, reposait sur des piliers à six ou sept pieds du sol. Derrière s'élevaient de grandes provisions de bois. Il faisait bon là-dedans. On avait allumé du feu ; l'odeur de la terre cuite s'étendait aux environs. La chambre du four était encombrée de soldats qui dormaient le dos au mur, comme des bienheureux ; la flamme les éclairait sous les poutres sombres. Près des piliers brillaient les fusils en faisceaux. Je crois revoir ces choses : je sens la bonne chaleur qui m'entre dans le corps ; je vois mes camarades, dont les habit fument à quelques pas du four, et qui attendent gravement que l'officier ait fini de lire les feuilles de route à la lumière rouge. Un vieux soldat, sec et brun, veillait seul ; il était assis sur ses jambes croisées, et tenait entre ses genoux un soulier, qu'il racommodait avec une alène et de la ficelle.

C'est à moi que l'officier rendit le premier sa feuille en disant :

« Vous rejoindrez demain votre bataillon à deux lieues d'ici, près de Torgau. »

Alors, le vieux soldat, qui me regardait, posa la main à terre pour me montrer qu'il y avait de la place, et j'allai m'asseoir près de lui. J'ouvris mon sac, et je mis d'autres chaussettes et des souliers neufs, que j'avais reçus à Leipzig ; cela me fit du bien.

Le vieux me demanda :

« Tu vas rejoindre ?

—Oui, le 6e à Torgeau.

—Et tu viens ?

—De l'hôpital de Leipzig.

—Ça se voit, fit-il ; tu es gras comme un chanoine. On t'a nourri de cuisses de poulets là-bas, pendant que nous mangions de la vache enragée.»

(*A continuer.*)

côté de l'Atlantique, *le droit des Etats*, ce qui signifie le principe fédératif, signe non équivoque de la prochaine transformation de l'Union. Ce qui est plus étrange encore, c'est que la démocratie européenne applaudit à cette exécution, comme si ce n'était pas l'abjuration de son principe et la ruine de ses espérances ! "

Peut-être les républicains soupçonneront-ils notre auteur d'avoir été, tout comme M. Davis, pour quelque chose dans le meurtre de M. Lincoln. Eh bien ! les lignes qu'on vient de lire se trouvent à la page 137 d'un livre dont nous avons déjà parlé hier, et elles ont pour auteur.. P. G. Proudhon !

QUEBEC:

MERCREDI, 28 JUIN 1865.

La Fête Nationale.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que la St. Jean-Baptiste a été célébrée, lundi, comme elle ne l'avait point été encore à Québec. La démonstration a été digne en tout point de la capitale, et nous n'avions rien à envier à Montréal qu'un concours plus actif de la part d'un certain nombre des citoyens de la ville ; nous avons eu cependant le plaisir de voir, cette année, la section Notre Dame, donner signe d'existence, grâce au zèle de quelques-uns de ses membres.

La plupart des magasins tenus par les marchands canadiens-français étaient fermés, toute la population ouvrière des faubourgs St. Jean, St. Roch, St. Sauveur à laquelle s'était jointe une députation considérable venant de St. Joseph de Lévis, marchait dans les rangs de la procession, tous ceux qui ne la suivaient pas se tenaient dans les rues ou aux fenêtres pour la saluer au passage, les maisons étaient décorées avec goût sur tout le parcours, enfin la démonstration entraînait ou enveloppait bon gré mal gré tout le monde, malgré l'abstention ostensible de quelques-uns et l'indifférence qu'ils avaient cherché à répandre.

La journée était magnifique, une vraie journée de fête publique. La procession se mit en marche, de la Place Jacques-Cartier, à 8 heures et demie. Elle s'ouvrait par les Frères de la Doctrine Chrétienne et leurs élèves, section St. Roch et section St. Jean, qui fesaient retentir l'air de chants joyeux. Les spectateurs et surtout les spectatrices regardaient avec le plus vif intérêt défiler cette milice de l'avenir que forment, avec tant de soin et de pieux dévouement, pour les luttes de la vie et le service de la patrie, les bons frères.

Venaient ensuite les compagnies des Sapeurs et Pompiers sous le commandement de MM. les Capitaine Grégoire, Marcotte, Blais et Labrecque. Nous avons admiré l'air martial, l'excellente tenue, le costume magnifique de ces compagnies d'élite qui nous donnent si souvent, dans les catastrophes qui frappent notre ville, des preuves de leur courage, de leur présence d'esprit et de leur habileté. En les voyant passer, on reconnaissait facilement les descendants de cette race qui fournit au monde ses plus brillants soldats.

Le Corps de Musique de St. Sauveur précédait la bannière principale de la Société St. Jean-Baptiste et jouait successivement tous les airs patriotiques de son répertoire. Ce Corps de Musique, qui ne compte pas encore deux ans d'existence, joue avec beaucoup d'entrain et d'ensemble. Il a contribué pour sa bonne part à la fête.

Derrière la bannière principale de la Société marchaient les officiers, le comité de régie, Son Honneur le Maire, les anciens présidents, etc., etc.

L'espace nous manque pour louer chaque corps en particulier ; disons seulement en général que les sections St. Jean, St. Roch et St. Sauveur auxquelles s'était jointe l'Union St. Joseph de Lévis présentaient le plus imposant ensemble, ainsi que la Société Typographique, la Société des Charpentiers, la Société Bienveillante des Ouvriers, l'Union St. Joseph et le Cercle de St. Sauveur, et les élèves du Séminaire, qui avaient une magnifique bannière neuve. On comptait aussi dans la procession une cinquantaine de cavaliers très-bien montés.

Les différentes sections avaient rivalisé d'empressement et de zèle à grossir les rangs de la procession et nous ne saurions à laquelle donner plus de compliments. La population de ces vastes faubourgs se fait le plus grand honneur en déployant autant d'enthousiasme patriotique et de noble ardeur à célébrer la fête nationale. Si la St. Jean-Baptiste se célèbre encore à Québec, si on a pu la chômer lundi avec tant d'éclat, c'est à elle que l'honneur en revient. Qu'elle reçoive pour cela les félicitations de ceux qui mettent la gloire de la nationalité au premier rang de leurs préoccupations et la reconnaissance de la patrie.

La section St. Jean et la section St. Sauveur avaient eu toutes deux l'excellente idée de faire représenter le personnage de St. Jean-Baptiste par deux jolis enfants. Nous n'avons pas besoin de dire que cette représentation a obtenu, comme chaque année, le plus vif succès. Autrefois, on y ajoutait deux autres enfants, l'un représentant Jacques-Cartier, l'autre un sauvage, lesquels trois personnages se trouvaient réunis et contemporains pour ce jour-là. Les cordonniers avaient installé sur une voiture leurs instruments de travail au complet, avec un compagnon qui travaillait en public avec la même attention et la même activité que s'il eût été dans son atelier, sous l'œil de son patron. Enfin une charrette où se trouvaient réunis les différents types de la campagne, représentait l'agriculture. Le vieil *habitant* surtout était parfait, il avait un air bon enfant, souriant et narquois qui disait clairement aux passants : " Vous croyez pouvoir facilement me jouer de vilains tours, essayez et nous verrons bien qui y sera pris le premier ! "

La Grand'Messe a été célébrée avec la plus grande pompe, à la Cathédrale, dont la belle architecture animée par une foule considérable offrait le plus imposant coup-d'œil. La messe en musique a été chantée par MM. les élèves du Petit Séminaire, sous la direction de M. Ernest Gagnon, avec l'habile concours de M. l'abbé T. E. Hamel. En voici le programme :

Kyrie	MERCADANTE.
Gloria	VAN BREE.
Credo royal	DUMONT.
A l'offertoire : " Pourquoi ces vains complots, (solo par M. Gingras)	MÉHUL.
Sanctus	VAN BREE.
O Salutaris, (solo par M. Blain)	MEYERBEER.
Agnus	MERCADANTE.

Cette belle musique parfaitement exécutée a répondu admirablement aux émotions dont l'âme des assistants était remplie. Nous devons féliciter M. Ernest Gagnon de ce beau succès et remercier M. l'abbé Hamel d'y avoir aussi puissamment contribué.

M. l'abbé Chandonnet a prononcé le sermon de circonstance. Il nous serait difficile d'analyser froidement ce morceau d'éloquence qui a ravi l'auditoire et que nous avons écouté avec le plus vif plaisir. Nous espérons qu'il sera publié et tout le monde voudra le lire. Qu'il nous suffise de dire que l'éclat du langage s'y joignait à la beauté des inspirations, la chaleur patriotique à l'élévation religieuse ; qu'après avoir déployé à loisir une brillante éloquence, le prédicateur n'a point hésité à aborder le côté pratique des choses, à signaler les défauts qui nous affaiblissent et à nous donner les meilleurs conseils pour nous en corriger. Ce discours a obtenu un succès général.

Au retour de la procession à St. Roch, M. Huot adressa la parole à l'assemblée, puis M. Duquet fut appelé à parler ; après quoi des hourrahs se firent entendre pour M. le président, M. le Commissaire-Ordonnateur et pour toutes les différentes sociétés et compagnies qui avaient contribué pour beaucoup à donner de l'éclat à la fête.

Conformément à l'engagement patriotique qui avaient été signé, la plupart des marchands canadiens-français ont fermé leurs magasins, au moins durant la matinée. Plusieurs ont tenu fermé toute la journée. Dans la rue St. Pierre pourtant on ne remarquait que deux magasins tenus par un canadien-français qui fussent ouverts. A la Haute-Ville, dans le faubourg St. Jean, à St. Roch, l'observation de la fête a été presque générale.

Seuls quelques marchands de la Basse-Ville se sont obstinément refusés de se rendre à la demande générale et au désir patriotique de la Société St. Jean-Baptiste. Ils ont essayé de profiter de l'occasion pour faire une concurrence déloyale à leurs confrères [illegible] citoyens qu'eux. Le matin, une foule assez considérable s'est assemblée devant un des rares magasins restés ouverts, le marchand persistant dans son égoïste détermination, la foule justement choquée s'est excitée peu à peu et nous regrettons de dire que quelques vitres ont été cassées. Nous déplorons les vitres cassées, tout en étant convaincu que c'est le fait isolé de quelques-uns de ces brouillons qui se glissent toujours dans les groupes un peu surexcités, mais nous déplorons aussi qu'il se trouve parmi nous des gens assez mal inspirés pour braver le sentiment public à ce point.

La séance musicale et littéraire à la Salle Jacques-Cartier avait réuni, le soir, un auditoire considérable qu'on peut porter à 1200 personnes. L'air national, *Vive la Canadienne*, ayant été joué par le Corps de Musique de St. Sauveur, M. P. G. Huot, président de la Société St. Jean-Baptiste, a pris la parole et a prononcé un éloquent discours vivement applaudi. M. Huot a retracé à larges traits notre situation nationale, il a eu de nobles inspirations, des accents entraînants, de belles pensées. Nous publierons ce discours dans un prochain numéro.

La partie musicale a été fort intéressante. M. Damis Paul a joué avec le talent qu'on lui connaît un morceau sur le piano avec son fils. Une chanson de circonstance composée par M. Em. Blain et chantée par M. Ed. Gingras a obtenu le plus grand succès. Doué d'une belle voix, M. Gingras est par excellence le chanteur national, celui qui enthousiasme un nombreux auditoire. La Société Musicale des Amateurs de St. Jean nous a fait entendre le *Chœur des Soldats*, de l'opéra de Faust, puis *Christophe Colomb*, couplets et chœur. Ces morceaux chantés avec un bel ensemble ont produit beaucoup d'effet. M. J. Vienne-Michaud est venu ensuite faire rire aux larmes l'auditoire avec une de ces chansons comiques qu'il interprète avec une verve si spirituelle. Dans le cours de la soirée, il a chanté encore plusieurs chansons qui ont soulevé de joyeux applaudissements. Nous avons admiré la belle voix de M. P. Plamondon, dans *Noble Patron*. M. Blain a chanté avec beaucoup de sentiment et de goût une belle romance.

Au commencement de la seconde partie, M. Hector Fabre, rédacteur du *Canadien*, a lu une *Causerie* que nous publions sur notre première page.

Nous avons cependant un contretemps à constater. M. Prume, qui avait généreusement promis son concours pour le concert, s'est excusé par le billet suivant :

" Mountain Hill House
" Québec 25 juin.

" Monsieur Prume a l'honneur de remercier M. Duquet pour l'invitation qu'il a reçue pour lundi, ainsi que pour les charmants articles qui ont été publiés dans le *Canadien* ; mais son agent M. Duval, ayant reçu une dépêche hier soir, qui force M. Prume a partir lundi à deux heures, ce dernier ne pourra se rendre à l'aimable invitation de la société St. Jean, chose qu'il regrette énormément, car il se serait fait un plaisir de jouer à une fête nationale. "

Le billet est fort poli et les excuses ont été volontiers agréées par l'auditoire. Il n'en aurait pas été ainsi si on avait su, comme nous l'avons appris depuis, que M. Prume ne devait quitter Québec qu'hier après-midi par le *Montréal* et qu'il avait préféré se rendre à une invitation particulière. Même après sa lettre, M. Prume avait fait réitérer par son agent la promesse d'aller jouer à la Salle Jacques-Cartier, en ajoutant que son départ seul l'en empêcherait. Le procédé nous parait étrange, de la part d'un artiste comme M. Prume, et il a fallu pour qu'il n'hésitât pas à s'en rendre coupable envers une société nationale qu'on lui ait fait, quelque part, une fausse représentation des choses. Il a fallu que des gens envieux sans doute du succès de la fête l'aient dissuadé de se rendre à la Salle Jacques-Cartier, sous prétexte qu'il n'y trouverait pas des admirateurs dignes de son talent et de sa réputation.

En résumé, nous devons répéter que la fête nationale a été magnifique, au-dessus même de l'attente générale. Ce beau résultat est dû au zèle, au dévouement, à l'activité déployés par les officiers et le comité de régie de la Société St. Jean-Baptiste, qui peuvent être justement fiers de la fête de lundi.

Les Incendiés de Champlain.

Conformément à une invitation de Son Honneur le Maire de cette ville il y a eu samedi soir, à l'Hôtel de Ville une assemblée dans le but de s'entendre sur les moyens à prendre pour venir en aide aux nombreuses familles qui ont souffert par suite du dernier incendie au quartier Champlain. On remarquait dans l'assistance les Rév. MM. Cazeau, v. g., et Bonneau, de l'Archevêché ; les rév. MM. Murphy, Taschereau, et MM. Forsyth, Hearn, McGreevy, R. Alleyn, J. Hamel, Dr J. C. Taché, J. Anderson, etc.

Le Maire fut appelé à la présidence et le greffier de la cité agit comme secrétaire.

Le but de l'asssemblée expliqué par le président, J. B. Forsyth, écr., proposa une résolution exprimant des sympathies pour les incendiés et représentant la necessité de leur venir en aide.

Le Rév. M. Cazeau proposa, ensuite secondé par M. T. McGreevy, écr., et il fut résolu :

" Qu'un comité soit nommé pour organiser des sous-comités, afin de collecter des souscriptions dans les différents quartiers, et que le dit comité se compose des personnes dont les noms suivent :

Saint-Louis.—Les hons. MM. Thibaudeau, Alleyn, Evanturel, Cauchon, MM. Forsyth, Ross, Têtu, Shaw, Glover, Hamilton, Garneau, Joly, A. Hamel, Sirois, O'Farrell, P. Henchey, T. McGreevy, M. A. Plamondon, J. B. Parkin, L. G. Baillargé.

Palais.—L'hon. M. Langevin, MM. Hall, Sirois, Blanchet, Dugal, Mountain, Cinq-Mars, Armstrong, Dinning, Renaud, Bowles, Hossack, Dr. Roy, Hamel, O'Meara, J. C. Taché, Bennett, Gagnon, A. LeMoine, W. Quirn.

St. Pierre.—MM. J. Laird, J. Thompson, Chinic, Fréchette, Bourget, F. Hamel, W. D. Campbell, T. H. Dunn, Shee, Wurtele, Ledroit, Tessier, E. Glackemeyer, [illegible] Knight, H. O'Connor.

Champlain.—MM. Hearn, O'Brien, Alleyn, Tierney, Gilbride, Blais, Lachance, Giblin, Lampson, Babineau, Gaudry, Marcotte, P. Welch, J. O'Malley, J. Greig, P. Walsh, M. Dwyer, J. Roche, S. Connolly, E. H. Hall, J. K. Clarke, S. J. Dawson, Dr. Lindsay, H. Dinning, Carson. H. J. Challoner, Dubé, Tardif, Gregg, Jas. Connolly.

St. Roch.—MM. Côté, Lemesurier, Lavoie, Lee, Rousseau, Huot, E. Blais, Valin, Alaire, Archer.

Jacques Cartier.—MM. C. St. Michel, Pruneau, Venner, T. St. Jean, Dr. Bardy, Dr. L. E. Bardy, I. Dorion, P. Vallée, J. B. Martel, Dugal, S. Peters, C. Peters, Kirouac, Germain, Gauvreau, Russell, Gingras, Vocelle, Angers, C. Huot, P. Letarte, Mailloux, A. Dion, Rhéaume, Legaré.

St. Jean.—Dr. Malouin, Dr. Dussault, M M. Bolduc, Roberge, Tessier, P. Gauvreau, A. Amiot, Gaboury, l'hon. M. Cameron, Vannovous, Jolicœur, G. Wood, Petry, Poitras, Nadeau, Vezina, H. Bolduc, Casey, O'Regan, O'Leary

Montcalm.—MM. Scott, Kirwin, Alain, Joseph Noad, Dr. Robitaille, Chartier, L. Larose, M. Enright, J. B. St. Michel, C. Langlois, Corbin, E. Coveny, A. Dorval, P. B. Casgrain, A. Fraser.

St. Sauveur.—MM. Frs. Auger, Félix Bigaouette, Jos. Bigaouette, Frs. Bélanger, M. N. Dion, Félix Fortin, Frs. Falardeau, Elie Gingras, junior, J. Bte Hamel, J. Leonard, Jos. Leclerc, N. Mclaughlin, Chs. O'Reilly, H. Potvin, L. Royer, Jos. Smith, J. Watt, Z. Paquet, Falardeau.

Ste-Foye.—L'hon. E. Gingras, J. Green, W. B. Valleau, J. Thompson, Hamilton, Petry.

Foulon.—Rév. M. Harkin, J. Gilmour, Jas. Kelly, C. Knight, D. McDonald, Young, J. Conolly, J. McInenly, B. F. Poitras, G. Sawyer, F. Andrews, J. Cantillon, D. Bogue, Jas. Bowen, T. Walker, W. Sharples, W. Power, J. Timmony, J. Beckett, Jas. Langlois, M. Stevenson, James Timmony, E. Jackson, J. Roche, T. Taylor, Charles Timmony, James McKena, Jno. Kelly, J. Archer, Junr., A. Thomson, J. Rockett, Jos. B. Forsyth, Dalkin, Rev. Mr. Drolet.—Wilson Bowen.

Ce fut le Rév. M. Murphy qui fut élu trésorier.

Le greffier de la cité ayant fait ensuite circuler la liste de souscriptions dans l'auditoire les sommes suivantes furent souscrites immédiatement :

L'Archevêché, $200 ; le séminaire de Québec, $200 ; plusieurs élèves du Séminaire, $150 ; John Sharples, $100 ; T. McGreevy, $400 ; A. G. Tourangeau, $50 ; M. A. Hearn, $20 ; J. O'Farrell $25 ; M. A. Plamondon, $5 ; Flanagan et Roche, $200 ; A. Hamel et Frères, $50 ; J. V. Morgan, Montréal, $20 ; J. Anderson, $40 ; J. Lane, fils, 40 ; J. C. Taché, $10 ; W. Sharples, $30 ; R. Alleyn, $30 ; J. Hearn $50. Total $1485.

Les remerciments ayant été votés au président l'assemblée s'ajourna à une heure avancée.

[Officiel.]

Séance spéciale du Conseil de Ville.

Vendredi, 23e juin 1865.

Présents : Son Honneur le maire et MM. les conseillers Alain, Alleyn, Bowles, Bolduc, Burns, Côté, DuSault, Hamel, Hearn, Hossack, Lavoie, Lemesurier, Pruneau, Renaud, Rinfret, Roy, St.-Michel.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Du consentement du conseil, M. Dinning, secondé par M. Alleyn, a proposé et il a été

Résolu—Qu'un comité de cinq membres soit nommé pour s'enquérir de la conduite alléguée avoir été tenue par l'inspecteur de l'aqueduc, M. O'Donnell, un officier de la corporation, vis-à-vis de M. Hamel, un des représentants du quartier St.-Louis dans ce conseil, avec instruction de faire rapport au conseil sans délai.

Ordonné—Que les membres suivants composent le dit comité, savoir : MM. Alleyn, Dinning, Lemesurier, Pruneau et Renaud.

Présenté une lettre de MM. Casault, Langlois et Angers, avocats, intimant au conseil qu'ils ont reçu instructions de faire exécuter contre la Corporation de Québec le jugement rendu contre elle pour arrérages de sa contribution à la garde de la prison de Québec.

Renvoyée au comité des finances.

Présenté copies d'un bref de sommation et déclaration signifiées à la Corporation par Dame Emilie Poulin, épouse séparée de biens de Louis Fournier dit Larose, réclamant une somme qu'elle allègue lui être due pour les causes mentionnées dans la dite déclaration.

Renvoyée au comité des finances.

Présenté le rapport de Abraham Hamel, écuyer, conseiller nommé pour présider à la nomination des candidats aspirant à l'office de conseiller pour le quartier St.-Louis en remplacement de Beniah Samuel Prior, écuyer, résignataire, constatant que Joseph W. Henry, écuyer, a été élu par acclamation pour représenter le dit quartier dans le dit conseil.

M. Hearn, secondé par M. Alleyn, a proposé et il a été

Résolu—Qu'instruction soit donnée à l'inspecteur de la cité de préparer avec toute la diligence possible un estimé du coût de l'élargissement de cette portion du quartier Champlain qui s'étend depuis la Chapelle des Marins jusqu'à l'endroit où le feu d'hier a cessé.

Du consentement du conseil, M. St-Michel, secondé par M. Lavoie, a proposé que M. le trésorier de la cité soit autorisé de recevoir en argent dur, et cela au pair, le montant du loyer des étaux, magasins, etc., des différents marchés de cette cité.

Laquelle motion ayant été mise aux voix a été rejetée après division de 3 contre 13 ; savoir, MM. Côté, Lavoie, St. Michel, pour MM. Alain, Alleyn, Bolduc, Burns, Dinning, DuSault, Hamel, Hossack, Lemesurier, Pruneau, Renaud, Rinfret et Roy contre M. Hearn s'étant abstenu de voter.

L'ordre du jour étant appelé.

Lu pour la troisième fois (les membres ci-dessus mentionnés étant présent à l'exception de M. Bowles) le projet de règlement intitulé " règlement consolidant les règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec et aussi pour amender un autre règlement passé le septième jour de juin mil huit cent soixante quatre, intitulé " Règlement pour révoquer un règlement passé le 27e jour de mai 1859 pour amender le règlement intitulé " Règlement consolidant les règlements pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec et pour amender le règlement en dernier lieu cité.

La seconde section du dit règlement ayant été mise aux voix : M. Dinning secondé par M. Pruneau a proposé en amendement.

Que les mots agences de Banques soient retranchés de la dite section ;

Laquelle motion ayant été mise aux voix a été rejetée sur division de 4 contre 12, savoir : pour—MM. Dinning, Hossack, Lemesurier et Pruneau—4 ; contre—MM. Alain, Alleyn, Bolduc, Burns, Côté, DuSault, Hamel, Hearn, Lavoie, Renaud, Rinfret et Roy—12.

Lu une consultation adressée par l'honorable C. Alleyn, C. R., au trésorier de la cité en réponse à certaines questions qui lui auraient été soumises par le comité de finances au sujet du règlement sous discussion.

M. Dinning, secondé par M. Pruneau, a proposé en amendement " Que la somme de vingt-cinq louis soit substituée à celle de deux cents louis comme taxe sur toute agence de banque en cette cité.

Laquelle motion ayant été mise aux voix a été rejetée sur division. La seconde section du dit règlement a alors été adoptée.

La troisième section du dit réglement ayant été mise aux voix, M. Lemesurier, secondé par M. Dinning, a proposé en amendement " Que les mots " cent vingt-cinq louis " soient retranchés et les suivants substitués, savoir : " soixante-deux louis dix chelins ".

Laquelle motion ayant été mise aux voix a été rejetée après division.

M. Pruneau secondé par M. Dinning a proposé en amendement, Que les mots cent vingt louis concernant la taxe spéciale à être imposée contre les compagnies d'assurance par ce règlement, soient retranchés et que les mots cinquante louis y soient substitués.

Laquelle motion ayant été mise aux voix a été rejetée après division.

La quatrième section du dit règlement ayant été mise aux voix a été adoptée, après division.

La cinquième section du dit règlement ayant été mise aux voix a été adoptée.

La sixième section ayant été mise aux voix, et un nombre suffisant de membre voulu par la loi pour passer un règlement ne se trouvant pas alors présent ;

M. Dinning secondé par M. Renaud a proposé et il a été

Résolu—Que le Conseil s'ajourne maintenant à mardi prochain le 27 juin courant a 7½ heures P. M.

Ajourné.

☞ Nos lecteurs verront par une annonce que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes d'avertissements que MM, Wells et Cie. viennent d'ouvrir un magasin d'épiceries, de vins et de liqueurs de toutes sortes dans la maison ci-devant occupée par M. F. X. Gingras, tabaconiste, No. 28, rue Buade, place du marché, Haute-Ville.

NOUVELLES D'EUROPE.

[Par télégraphe.]

Le steamer *City of Boston*, parti de Queenstown le 15 est arrivé. à New-York, le 24.

La flotte blindée anglaise, doit, sur invitation de Napoléon, faire le tour des côtes françaises.

Les flottes combinées seront à Plymouth au milieu de juillet.

Lord Brougham, au banquet des Fishmongers au prince de Galles, a conjuré le Nord d'être clément.

Dans la Chambre des Lords, lord Derby a censuré la lettre de lord Russell sur la belligérance du Sud.

Dans la chambre des communes Layard a dit qu'on avait demandé compensation au gouvernement fédéral pour l'assassinat de Gregg par le Lt. Donovan au Cap Bonne Espérance et que celui-ci a refusé.

Le parlement sera dissous le 10 juillet.

Le *Morning Post* dit que les négociations entre l'Angleterre et le Canada vont recevoir une conclusion favorable. Le Canada devra ntreprendre la défense de l'Ouest. Les canaux seront creusés. Une milice efficace sera entretenue. Le gouvernement impérial foureira tous les armements nécessaires et garannira un emprunt pour la construction du chemin de fer intercolonial.

La France et l'Espagne cessent de reconnaître la belligérance du Sud.

Le vapeur *Damascus* parti de Liverpool le 15 et de Londonderry le 16 du courant est passé à Port au Basque le 25 en route pour Québec.

Les nouvelles politiques sont maigres.

La correspondance officielle entre les gouvernements anglais et américain sur l'assassinat de Lincoln a été publiée.

L'évêque de Chester est mort le 15 du courant.

Les rumeurs que le gouvernement français se préparait à envoyer des renforts considérables au Mexique sont tout-à-fait inexactes.

On se préparait à Toulon à faire l'essai d'une nouvelle machine électrique infernale au moyen de laquelle on espère détruire instantanément les vaisseaux cuirassés.

NOUVELLES AMERICAINES.

(Par voie télégraphique.)

Les dernières dépêches télégraphiques des Etats-Unis nous apprennent qu'en Géorgie les récoltes avaient la plus belle apparence.

On ne sait pas encore où, quand et comment aura lieu le procès de Jeff. Davis.

L'élection des membres du congrès et celle d'un nouveau secrétaire doit avoir lieu le 12 d'octobre prochain. A cette élection de peuple aura à décider si la législature peut révoquer la clause constitutionnelle qui exclut des emplois publics ceux qui ont pris part à l'insurrection.

FAITS DIVERS.

LE COURONNEMENT DE LA REINE.—Aujourd'hui, à midi, une salve d'artillerie a été tirée de la citadelle pour célébrer l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté la Reine Victoria.

—Nous apprenons que les différentes compagnies de volontaires qui sont aux frontières, doivent revenir bientôt et qu'il ne devront pas être remplacées par d'autres.

INCENDIES.—Dimanche dernier, vers deux heures de l'après-midi un incendie a éclaté dans une maison occupée par MM. Taschereau et Ross, épiciers, rue St. George. Les secours ayant été promptement obtenus, les flammes n'eurent pas le temps de se développer beaucoup et l'arrivée de l'eau les éteignit en quelques minutes. Les dommages causés sont peu considérables.

Le même jour à sept heures P. M., l'alarme se répandit que le feu s'était déclaré dans l'échoppe d'un barbier située au sous sol du restaurant de M. Fréchette, rue du Palais. L'incendie fut cette fois encore arrêté en très peu de temps. Mais, par une erreur involontaire des sapeurs, M. Fréchette a éprouvé des dommages assez sérieux ; car ceux-ci, trompés par le bois noircis des étages supérieurs qui avaient déjà été ravagés par un précédent incendie et par la fumée qui enveloppait la bâtisse, crurent que les flammes s'y trouvaient et ils se mirent à démolir avec activité ; mais ils ne tardèrent pas de s'apercevoir de leur méprise et à arrêter leurs travaux. Il parait que le barbier était assuré pour £200, M. Fréchette ne l'était que pour £300 en tout.

L'ESPLANADE.—On a souvent dit que bientôt l'on verrait croître l'herbe dans les rues de Québec, mais nous n'aurions jamais prévu qu'en l'année 1865, l'on ferait paître les animaux dans nos plus belles places publiques. Depuis quelques jours l'on vient de placer, au milieu de l'Esplanade, une immense clôture en fer pour intercepter ce passage au public, et convertir ce lieu de promenade, en un champ de pâturage, sur lequel gambadaient, l'autre jour deux chevaux qui avaient l'air de se moquer gaiement des citoyens de Québec. On nous informe que l'on a été jusqu'à refuser à des dames des environs, le droit de promenade sur ce terrain.

Nous ne pouvons nous expliquer une pareille conduite de la part des autorités militaires, et nous espérons que les citoyens de Québec ne s'en laisseront pas imposer ainsi.

TEMPÉRATURE.—Nous jouissons d'une température très-agréable ; de temps à autre il tombe d'abondantes ondées qui rafraichissent l'air en même temps qu'elles donnent une nouvelle vigueur à la végétation.

MORT SUBITE.—Hier matin Mme. François Labbé, demeurant à St.-Roch, rue Richardson, est morte soudainement. Il devait y avoir une enquête du jury à ce sujet ce matin.

NOYÉ.—Mercredi dernier, un jeune homme du nom de Jules Lemay, âgé de 27 ans, s'est noyé accidentellement à Lotbinière pendant qu'il était à se baigner dans le fleuve. Son cadavre fut retrouvé au bout de vingt minutes environ.

—Les examens des élèves du Pensionnat de l'Hôpital-Général de Québec se feront le 6 juillet. La séance commencera à 1 heure de l'après-midi.

BRIGANDAGE. — Cinq femmes vagabondes ont été arrêtées par la police samedi dernier, sous l'accusation d'avoir assailli un nommé Alfred Pruneau, la veille, lorsqu'il traversait les Plaines d'Abraham et de lui avoir volé une somme de dix chelins.

ENCORE ELSON.—Ce célèbre marcheur qui s'était engagé à faire 10 milles dans une heure lundi dernier a accompli sa promesse au milieu d'une foule de curieux qui a du le gêner beaucoup dans sa course. Elson avait à franchir autant de fois qu'il le fallait pour faire ses 10 milles la distance qui se trouve entre les hôtels Laroche et Bellevue sur le chemin de Ste-Foye. Il a mis une heure et quatre minutes et demie à faire le trajet.

—M. A. Moussette, de Bécancour, a obtenu la semaine dernière son certificat de première classe à l'école militaire de cette ville à la suite d'un examen qui lui fait honneur. M. Moussette a passé 10 mois dans l'armée fédérale en Virginie.

ENCORE UN GÉNÉRAL AMÉRICAIN A QUÉBEC.—Le major général Thomas, de l'armée des Etats-Unis et qui s'est distingué dans les campagnes contre le Sud est arrivé en cette ville vendredi matin par un vapeur de Montréal.

COUR DE POLICE.—Vendredi dernier un individu du nom de Kelly a été condamné à deux mois de prison pour assaut grave avec un *slung shot* sur la personne d'un nommé Fitzgibbon.

COUR DU BANC DE LA REINE. — Le terme de juin de cette cour a commencé samedi dernier. Ci-suivent les noms de ceux qui ont été assermentés comme grands jurés.

William Petry, président, Pierre Poitras, Thomas Andrews, Charles Corneil, Isaac Dorion, Joseph Masse, Andrew Peebles, Jos. Grenier, Thos. Levallée, Jos. White, Donald McLeod, George Brown, Frs. Legendre, Geo. McDonald, Henry Taschereau, John Fitzgerald, Augustin Hamel, Richard Tremblay.

Un nommé Michel Hickey, convaincu de fraude, a été condamné à 4 ans de détention au pénitencier provincial.

Deux arrêts de mise en accusation, l'un pour assaut et batterie et l'autre pour coups de poignard ont été rendus par les grands jurés.

ÉCOLE MILITAIRE.—Nous regrettons d'apprendre que quelques élèves militaires de cette ville n'aient pas eu assez d'amour de la patrie pour avoir préféré faire la *drill* le jour de la St.-Jean-Baptiste plutôt que de se joindre à ceux qui se faisaient une gloire de fêter ce jour avec toute la pompe digne d'une nation qui aime à conserver ce qu'elle a de plus cher : sa nationalité. Ces messieurs sont d'autant plus blâmables de cette indifférence pour la Fête Nationale, qu'ils ont été mis libres par les officiers en charge qui avaient bien voulu leur donner congé. Nous leur demanderions où est leur patriotisme en allant à l'école militaire ? Si c'est dans le but de gagner un $50 ou de se mettre en état de passer au service de l'étranger. Si ces quelques jeunes gens n'ont point d'autre but en apprenant le métier des armes, nous leur dirions de suite qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour eux, de donner leur place à ceux qui iraient là dans l'intention réelle de servir leur patrie, et qui n'auraient pas honte de leur nationalité.

(*Communiqué.*)

LA NAVIGATION AÉRIENNE.—Le problème de la navigation aérienne depuis si longtemps poursuivi semble maintenant résolu, grâce au Dr. Andrew, de Perth Amboy. Cet infatigable inventeur, qui cherche depuis 40 ans cette solution, aurait réussi à fabriquer une machine au moyen de laquelle il voyagerait dans l'air avec autant de facilité qu'un oiseau et avec n'importe quel vent.

Le Dr. Andrew, qui a pris un brevet à Washington, s'occupe actuellement de faire construire plusieurs machines de son invention. Si cette nouvelle que nous empruntons au *New York World* n'est pas un canard on ne saurait s'exagérer l'importance d'une telle découverte.

LE CABLE TRANSATLANTIQUE.—On écrit de Londres :

" Selon les dispositions actuellement prises, le *Great Eastern* devra appareiller avant le 10 juillet prochain. Il sera escorté d'un bâtiment de guerre britannique, le *Terrible*, et d'une autre frégate à aubes, de grande puissance, qui seront chargés de lui donner la remorque en cas d'avaries à ces propres machines. Il ne devra, d'ailleurs, point excéder une vitesse de six nœuds, minimum de vitesse qu'il sera assez difficile d'observer toujours scrupuleusement si le beau temps vient à se démentir.

" L'on espère que le voyage tout entier, entre Valentia en Irlande et la baie de Heart's-Content, dans l'île Terre-Neuve, pourra être accompli en douze ou quatorze jours, et pendant tout la durée de ce voyage la communication sera entretenue d'heure en heure avec l'Angleterre, par le moyen du câble télégraphique. "

—On lit dans le *Sémaphore :*

La *Folie*, tel est le surnom donné à Marseille à un homme qui, par ses mœurs et par sa conduite, mériterait certainement d'être placé au premier rang parmi les sages. La Folie est un honnête et modeste pêcheur qui ne connait que son bateau et la mer. Pour lui, la terre et ses plaisirs n'existent pas. Retiré depuis son enfance dans son habitation flottante, il a pour plafond le ciel et pour plancher les flots.

Cette existence isolée, cet éloignement volontaire des hommes, ce doux ostracisme enfin auquel s'est voué ce sage avait eu jusqu'à présent, pour la Folie, les plus grandes séductions ; mais il vint un moment, l'homme n'est pas parfait, où ce fervent locataire de la Méditerranée songea à prendre femme.

Dans cette grave affaire, il s'agissait de résoudre une question encore plus grave : il fallait trouver une compagne qui consentit à passer ses jours et ses nuits sur l'eau.

Les filets de la Folie, qui si souvent avaient fait des captures merveilleuses, devaient aussi, le jour où ils seraient tendus par l'amour, amener dans leurs mailles un cœur digne de comprendre le sentimental pêcheur.

La Folie n'avait pas trop mal présumé de son habileté.

Il y a quelques jours, les bateliers placés le long de la palissade Sainte-Anne virent arriver une barque toute pavoisée, c'était la barque de la Folie, qui portait sa fortune et sa fiancée.

A la vue de leur camarade, dont depuis long-temps ils avaient su apprécier les services signalés dans des moments critiques, les bateliers, par un moment de sublime spontanéité, s'arment de leurs avirons, s'élancent à terre, et ces soldats de la mer, formant une double haie sur le passage du pêcheur et de sa femme, présentent au couple heureux, en guise d'armes, leurs instruments de travail. La Folie, profondément ému de cette cordiale manifestation, s'avance au milieu de cette escorte en saluant gracieusement ses compagnons, qui l'accompagnèrent jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où eut lieu la célébration du mariage.

Les cérémonies de la commune et celles de l'église terminées, M. et Mme. La Folie quittèrent à tout jamais la terre pour rentrer dans leur habitation flottante, et à l'heure qu'il est la barque vogue en pleine mer et en pleine lune de miel.

Aux abonnés retardataires.

L'administration du *Canadien*, à l'exemple de plusieurs autres journaux, a résolu de poursuivre incessamment et sans distinction ceux de ses abonnés qui lui doivent plus de deux ans d'abonnement. En attendant, l'envoi du journal sera suspendu. L'administration acceptera des à-compte raisonnables, pourvu qu'ils soient remis sans délai.

Quant aux abonnés, qui doivent deux ans d'abonnement, nous les prions instamment de ne point se laisser arriérer davantage et de venir régler de suite, s'ils ne veulent pas s'exposer plus tard à des mesures de rigueur.

Les abonnés des journaux ne doivent pas oublier que l'abonnement devrait se payer d'avance, que nous exigeons souvent des nouveaux abonnés le paiement comptant et que ce n'est que par faveur que nous accordons du délai pour le paiement. Nous prions donc nos abonnés en général, de payer dans le courant de l'année de l'abonnement ou au moins à l'expiration du second semestre.

Annonces nouvelles.

Vin blanc, etc—Gibb, Laird & Ross.

Eau-de-Vie—Idem.

A vendre—W. H. Jeffery & Cie.

Livres de piété—M. L. Crémazie.

Le Guêpier Italien—Idem.

Nouveau magasin—Wells & Cie.

Envois américains—R. S. M. Bouchette.

Département des Finances.—Idem.

Départ du Lady Head—F. Buteau.

Steamship pour Glasgow—Robert Shaw & Cie.

Soumissions demandées—F. Braun.

Commis demandés.

Avis—Chaloult & LeBel.

Manuel du Jubilé—J. N. Duquet & Cie.

Livres nouveaux—Idem.

Livres de prières—Idem.

Livres d'écoles—Idem.

Avis aux consommateurs—Idem.

Sirop de Raifort Iodé.

La santé rendue à tout le monde.

Phosphate de Fer.

Sirop d'Hypophosphite de Chaux.

Elexir Digestif de Pepsine.

Injection et Capsules de Matico.

Huile Iodée de J. Personne.

Dragées au Lactate de Fer de Gélis & Conté.

Sirop de Digitale de Labelonye.

Pilules Végétales de Bristol.

Zylobalsamum de Mme. S. A. Allen.

Ventes par le Shérif—Juin 1865.

Edouard Lacroix, *vs.* Fabien Turcotte :—Une terre sise et située en la seigneurie de Matane, sur le 1er rang en la paroisse de Ste Félicité, comté de Rimouski, de 3 arpents et 2 perches de front sur 40 arpents de profondeur—avec bâtisses dessus construites, appartenances, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Félicité, jeudi, le 6 juillet prochain à 10 heures du matin.

Pierre Blanchet, *vs.* Léon Charles Vohl :—Un certain terrain ou emplacement situé en la 1ère concession de la paroisse de l'Islet, de 67 pieds et 6 pouces de front sur 110 pieds de profondeur.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de l'Islet, le 6 juillet prochain, à 10 heures du matin.

Dame Jessé Amiraux, *vs.* Timothy Amiraux :—1. Un lot de terre ou emplacement contenant 60 pieds plus ou moins de front sur 50 pieds plus ou moins de profondeur, situé au lieu appelé New Liverpool, en la paroisse de St. Romuald—avec ensemble la maison dessus érigée.

2 Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, en arrière et adjacent au lot ci-dessus décrit, de 60 pieds de front sur 50 pieds de profondeur—avec les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Romuald, le 6 juillet prochain, à 10 heures du matin.

Arthur Dion et Zéphirin Dubeau, *vs.* Eloi Angers.—Un emplacement situé à Boisseauville, ou Bois Bijou, près de la cité de Québec, étant le n. 370 des concessions de la rue Franklin, de 40 pieds de front sur 60 pieds de profondeur.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de St Roch de Québec, le 7 juillet prochain, à 10 heures du matin.

COMMERCE.

Les montants suivants de droits de douane pour le port de Québec ont été perçus le 26 du courant $3,09? 98 et le 27 $1,427.46.

MARCHÉ DE NEW-YORK,

27 juin.

Farine.—Réception de 9620 barils ; superfine de l'Etat, $5 70 à $6.10 ; extra de l'Etat $6.80 à $6 95 ; do de choix, $7.00 à $7.10 ; superfine de l'Ouest, $ 6.00 à $6 40 ; commune et extra moyenne de l'Ouest, $6 35 à $6 70 ; de l'Ohio, $6.95 à $7.25.

Fleur du Canada.—Ventes de 320 barils à $ 6.75 pour la commune, et $6.50 à $8.30 pour l'extra de choix.

Fleur de seigle ferme à $8.50 et $8 75.

Blé.—Réception de 72897 minots ; de Chicago, du printemps $1.18 à $1.26 ; Milwaukie Club, $1.19 à $1.39 ; blé rouge d'hiver, de l'Ouest, $1.25 à $1.40.

Avoine haussée à 75c pour celle de l'Ouest.

LISTE D'ACTION HEBDOMADAIRE.

Québec, 26 juin 1865.

Banques.	Actions	Payé.	Divd. 6 mois.	Prix à la clôture.
Montréal	$200	Tout	4 et pr.	107½ à 107¾
Québec	100	"	3½ "	95 à 96
Amérique Britannique	£50 stg.	"	3 "	95 à
Nationale	$50	"	4 "	105½ à 106
Commerciale	100	"	3½ "	80 à 81
City	80	"	3½ "	89 à 90
Haut-Canada	30	"	3 "	
Molson	50	"	4 "	108½ à
Toronto	100	"	4 "	Liv clos.
Ontario	40	"	4 "	96 à 97
Du Peuple	50	"	3½ "	98½ à
Jacques Cartier	50	"	3½ "	101
Gore	40	"	3½ "	90
Township de l'Est	50	"	3 "	84 à 86
Marchands				102 à 102½
Comp. d'Assurance.				
Ass. Q. contre le feu	400	32½	$5	£25 £25 5
Ass. de la Marine	100	30	5 pr. ct.	75 à 80
Diverses.				
Comp. du Gaz Québec	200	Tout	4 "	115 à 116
" " Montréal	40	"	4 "	114 à 116
" " Toronto	50	"	4 "	95 à 96½
" Rem. St. Laurent	100	10		95 à 96
Mines.				
Anglaise et Canadienne		$25		$16 00
Mégantic		$ 4		$ 1 00
Québec et Lac Supér.		$ 8		50
Comp. Nav. Richelieu	100	Tout	10	125 à 126½
" Tél. Montréal	40	"	5	120 à 121
" Pass. Chemin fer	50	"	10	97 à
Bonds.				
Déb. Gouv. 6 p c dûe '72				99½ à 100
" 5 " '83				85 à 87½
" 5 " stg'72				85 à
Déb. H. Q. 8 " '80				102 à 103
" M. 8 " '75				102 à 104
Corpor. Q. 6 " 10 ans.				89 à 90
Acq. Q. 7 " "				82 à 87

N. B.—L'intérêt accru sur les bonds et débentures est payable par les acheteurs en sus du taux coté.

Echange sur Londres—Banque, 60 jours, 10 à 10¼
Privé 60 " 9 à 9¾
" 90 " 8¾ à 8¾

Traites de banque de New-York demandés, 27 dis.

Traites de l'or. ½ dis.

Argent—Taux ici, 3½ à 3½ dis.

Greenbacks—28 à 30 dis.

SHAW & MONTIZAMBERT,
Courtiers d'actions,
Bâtisses de Gowen, rue St. Pierre.

IMPORTATIONS.

24 juin.

Par le navire Othello, Tinkham, de Hamburg—pianos E Larue & cie., cigares Beling & Lamotte, march Thomas, Thibaudeau & cie., etc.

Par la goël Mary, Joncas, des Sept Iles—morue vertes P Couture.

26 juin.

Par la goël Marie Canadienne, Côté, de Manicouegan—ancre et chaine Dr Buntin.

IMPORTATIONS PAR L'EXPRESS.

24 juin.—2 bts Hon J Cauchon, 1 do E Burnett, 1 do H Smeaton & cie, 1 pt Middleton & Dawson, 1 do M Fuchs, 1 do P Sinclair & fils, 1 do C E Holiwell, 1 do W H Alexander, 1 balle Glover & Fry, 1 do J T Orkney, 1 pt P Poulin & fils.

26 juin.—3 bts 3 coffres J T Ahern, 1 bt S B Foote, 1 do M Forsyth, 1 pt C E Holiwell, 1 do P Sinclair & fils, 1 do A G Burns, 1 do bureau du Chronicle.

IMPORTATIONS PAR LE GRAND TRONC.

24 juin.—8 tinettes de beurre E C Falkenberg.

26 juin.—2 bts verrerie W Russell & fils, 1 pt march et 1 brls do P Dougal, 4 brls march G L Martineau, 1 do H S Scott.

PORT DE QUÉBEC—ARRIVÉS.

24 juin.

Navire Othello, Tinkham, Hamburg, Beling & Lamotte, carg gén et 194 pas.

—Jane, Compston, Malaga, R R Dobell lest.

Goël Mary, Joncas, des Sept Iles, à ordre, poisson.

Navire Neckar, Heidorn, Hamburg, Falkenberg & McBlain, 411 pas.

Fitzjames, Wardrop, Rio Janeiro, 26 avril, R R Dobell, lest.

—Robert Small, Brennan, St Vincent, C V, à ordre lest.

Barque Corinthia, Inkster, Newcastle, 28 avril, à ordre, charbon.

—Alice Jane, Le Gros, Gaspé, Thos Fraser, lest.

—Balder, Isacksen, Dremen, Hans Hagens, 209 pas

26 juin.

Steamer Magnet, Fairgrieve, Montréal, J Stevenson pas. pour le Saguenay

Navire Eastern State, Halpin, Gênes, Wm Cangley, lest.

—Frank Shaw, Kirky, Carthagène, lest.

Barque Vicenta, Cabue, Matanzas, W H Jeffery & cie., mélasse.

—Inca, Jackson, Carbonear, N F, C & J Sharples & cie., lest.

—Myrrah, Karnowsky, Havre de Grâce, M I Wilson, lest.

—Courier, Leewe, Cagliari, C & J Sharples & cie., sel.

—Prusse, Black, Leghorn, à ordre, lest.

Brick Trafalgar, Linton, Maryport, charbon.

Brigt Wild Hunter, Gengue, Cuba, pour Montréal, Mélasse et sucre.

Goël Arthemise, Lisbois, Bathurst, à ordre, lest

—Marie Canadienne, Côté, Manicouegan, F X Julien, effets de naufrage.

—Lusia, Bernier, New Carlisle, à ordre, poisson.

—Trial, Cass, Gaspé, maitre, poisson, etc.

—Laurel, Bernier, Rivière Moisie, A Fraser & cie., saumon.

—Syrenne Corriveau, Labrador, à ordre, huile, etc

—Notre Dame de la Victoire, Blais, Labrador, à ordre, huile, etc.

—Farewell, Carbonneau, Rivière Moisie, A Fraser & cie., saumon.

RADEAUX ARRIVÉS A QUÉBEC.

24 juin.

W J Fetherston, pin blanc, chêne, orme, etc., anse Glenburnie.

J Maclaren & cie., pin rouge, Cap rouge.

Edsall & Wilson, pin blanc et rouge, docks du St Laurent.

Chas King, madriers, planches, etc, moulin de Lyster et ailleurs.

A C Thomson, mâts et espars, anse Bridgewater.

J W T Hannum, pin blanc, etc, grève Dorchester.

Jas Spotwood, pin blanc et rouge, anse Cantillon.

Jas Spotwood, espars, anse Cantillon.

R Blaiklock, madriers, anse Bowen.

Strickland & Roger, pin blanc, havre Woodfield.

Strickland & fils, pin rouge et blanc, havre Woodfield.

26 juin.

J W Bradford, pin blanc et épinet, docks du St Laurent.

Wm Little, pin blanc et chêne, docks du St Laurent.

Robert Brown, pin blanc et rouge, Cap Rouge.

Cook & Bros, chêne, orme, etc, King's End et anse Hadlow.

A C Thomson, pin blanc, etc, anse Bridgewater.

Fowler & Esseltyn, chêne, pin blanc, etc, diverses anses.

Flanagan & Roche, pin blanc, etc, anse New London.

R C Jones, pin blanc, Cap Rouge.

Alex McLean, pin blanc et espars, Cap Rouge.

Calvin & Breck, chêne, orme, etc, diverses anses.

Forsyth & Pemberton, madriers, moulin Ritchie, Pointe Lévis.

ARRIVAGES AUX QUAIS RENAUD.

26 juin.

Goël Friol, Casse, Gaspé, morue sèche, huile, cuivre, peaux crues.

—Arthémise, Libois, Miramichi, avoine moulue.

—Primerose, Côté, Sandy Baie, bois, beurre, pass.

—Marten, Collard Guay, Saguenay, planches.

—Emma, Collard Guay, Saguenay, courbes.

—Marie Canadienne, Côté, Cacouna, hareng fumé.

Sea Flower, Remoul, Rivière-du-Loup, poêle de cuisine, bouteilles vides.
—St Pierre, Levêque, Isle Verte, harengs fumé.
—Marie Era, Larivée, Trois-Pistole, bois.
—Sirene, Corriveau, Labrador, huile.
—Lucia, Bernier, Gaspé, harengs.
—N D de la Victoire, Blais, Natascouanne, huile, hareng
—Farweel, Carbonneau, Rivière Moisie, Saumon. 27 juin.
Goël Marie Louise, Beaulieu, Trois Pistoles, bois, beurre, œuf et sucre.
—Canada, Bernier, Cap St Ignace, poisson et œuf.
—Providence, Desjardins, Bic, bois.
—Catherine, Valcourt, R du Loup, madriers
—Critique, Bernard, Bic, chiffon, bois.
—Hirondelle, Levêque, Trois Pistoles, bois.
—Marie Dina, Savard, Iles de la Magdeleine, poisson, huile.
—Providence, Bernier, Trois Pistoles, bois.
—Eugénie des Grondines, Rivard, Bic, bois.
—Dolphine, Boulé, Gaspé, hareng, beurre.
—Marie Alvina, Fournier, Rivière-du-Loup, poisson, huile.

VAISSEAUX PARTIS POUR QUÉBEC.

Compilés de la Gazette Mercantile et Commerciale de Londres du 8 au 10 juin.

Eleanor, Emerald, Garibaldi, Harbitz, Haugesund Ida, Nepaul, Oregon, President, Robinson, Toivo.

Mariage.

A St. Valier, le 20 du courant par le Révd. M. Proulx, curé du lieu, Sieur Edmond Têtu, fils de F. Têtu, écr., arpenteur, de Montmagny, à Delle Flore Fraser, fille de Sieur Alexandre Fraser.

Annonces Nouvelles

Commis demandés.

TROIS COMMIS sachant parler les deux langues et connaissant le commerce de la Basse-Ville trouveront de l'emploi en s'adressant à ce Bureau.

Québec, 28 juin 1865.—3f

AVIS.

LES Créanciers de feu FRANÇOIS CASGRAIN, en son vivant, écuyer, marchand, de la Rivière-Ouelle, sont informés qu'une assemblée sera tenue à Kamouraska, au Palais de Justice, le HUITIÈME jour de JUILLET prochain, aux fins de délibérer sur le choix d'un Curateur à la Succession vacante du dit feu François Casgrain

CHALOULT & LEBEL,
Avocats.

Kamouraska, 28 juin 1865 —2f

A vendre.

UNE cargaison de choix de Mélasse de Muscovado, maintenant en débarquement du navire "Vicenta," directement de Matanzas, au quai des Commissaires, (ci-devant Leaycraft's), consistant en

425 poinçons,
100 tierces et barils,

En ordre parfait.

S'adresser à
W. H. JEFFERY & Cie.,
Rue St. Jacques.

Québec, 28 juin 1865.—1f

Maintenant en débarquement et en magasin :

EAU-DE-VIE—Des Propriétaires Vignobles unis et autres marques, en tonnes, quartauts et octaves.
Do do do do en caisses,
Gin—De DeKuyper et Beuker en tonnes, caisses rouges et vertes.
Whiskey—De Borst Halladay & Cie., 50 O. P. et Toddy.
Vin d'Oporto—Offley, Cramp & Cie., et autres marques, grandes variétés.
Vin blanc—Ysasi et autres marques, grandes variétés.
Claret—St Julien et St. Estephe, diverses marques.
Sauternes—Lalande & Cie., do.
Champagnes—Sillery, Mousseux, Royer, David, do
Vin de Gingembre—McLaren et autres marques.
Jus de Citrons en tonnes, quartauts et octaves.
Amers de Vermouth Marasquino, Curacoa, etc.

A vendre par
GIBB, LAIRD & ROSS.

Québec, 28 juin 1865 —5f

Eau-de-Vie de la Société des Propriétaires Vignobles.

LES soussignés ayant été nommés agents en Canada pour les excellentes Eaux-de-Vie de Cognac sont prêts à recevoir des ordres pour les envois d'automne de Charente.

GIBB, LAIRD & ROSS.

Québec, 28 juin 1865.—5f

Par le Damascus.

LE Guêpier Italien par Louis Veuillot. Chez
M. L. CRÉMAZIE,
12, rue Buade.

Québec, 28 juin 1865

Soumissions DEMANDÉES.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné seront reçues à ce Bureau jusqu'à SAMEDI, le 1er JUILLET prochain, à MIDI, pour la

CONFECTION
DE
Certains Ouvrages en Plomb
Et additions à faire à la
Couverture de la Prison Neuve
DE QUEBEC.

Les Plans et Devis peuvent être vus à ce Bureau. Les soumissionnaires devront décliner leurs noms, prénoms et adresses; de plus soumettre les noms de deux personnes solvables, prêtes à se porter cautions de l'exécution fidèle des ouvrages.

Le Bureau ne s'oblige pas à accepter la plus basse des Soumissions, ni aucune d'elles.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec, 28 juin 1865.

AVIS
LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
Quebec et les Ports d'en Bas.

Le Steamship en fer à hélice supérieur,

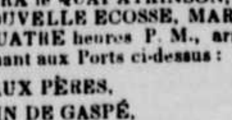

LADY HEAD,

WM. DAVIDSON, Maître,

LAISSERA le QUAI ATKINSON, pour PICTOU, la NOUVELLE ECOSSE, MARDI, le 4 JUIL. 1865, à QUATRE heures P. M., arrêtant en allant et en revenant aux Ports ci-dessus :

POINTE AUX PÈRES,
BASSIN DE GASPÉ,
PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE,
MIRAMICHI,
SHÉDIAC et
PICTOU.

Le bagage est au risque des propriétaires.
Le passage payé et des lits obtenus au Bureau.
On ne recevra pas de fret après 2 heures P. M., le jour du départ.
Pour le fret et le passage s'adresser à

F. BUTEAU,
Agent,
Quai Atkinson, rue St. Jacques,
Québec.

Québec, 28 juin 1865.

Annonces Nouvelles.

NOUVEAU MAGASIN.

WELLS & CIE

ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils viennent d'ouvrir un magasin

D'EPICERIES, VINS, LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES,

Dans la maison ci-devant occupée par F. X. GINGRAS, Tabaconiste,

No. 28, rue Buade, No. 28,

PLACE DU MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

Québec, 28 juin 1865.—1m.

ENVOIS AMÉRICAINS.—ESCOMPTES.

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 *mars* 1863.

L'HON. Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

DÉPARTEMENT DES FINANCES, DOUANES,

Québec, 23 juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel per centage de déduction devra être continué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

R. S. M. BOUCHETTE.

Québec, 28 juin 1865.

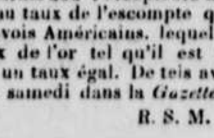

Steamship pour Glasgow.

L'UNITED KINGDOM, Capit. MUNRO, ci-devant du navire "Shandon," laissera Québec, SAMEDI, le 1er Juillet, pour Glasgow.

Pour le passage s'adresser à
ROBERT SHAW & Cie.,
Agents.

Québec, 28 juin 1865.

LIVRES DE PIÉTÉ.

VIE de la Sainte-Vierge d'après les méditations d'Anne-Catherine Immerich.

La douloureuse Passion de Notre-Seigneur J. C. d'après les méditations d'Ab Emmerich.

L'Ame Chrétienne au pied de Jésus, par l'abbé Vincent, 2 vol.

Manuel des Frères et des Sœurs du tiers-ordre de la pénitence de St. François d'Assise, 2 vol.

Nouveau Manuel de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus pour tous les jours et toutes les époques de l'année, par le R. P. T. Franco, S. J.

Neuvaine aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie avec des considérations pour le vendredi de chaque mois et des prières pour chaque jour, par l'abbé Beauchand.

Miroir des Ames.

Mois du Sacré Cœur de Jésus.

Prières de Ste. Gertrude ou vrai esprit des prières que Jésus-Christ lui-même a révélé pour la plupart à Ste. Gertrude, par le R. P. A. Dénis, S. J. 11e édition.

Mois du Précieux Sang, prières pour tous les jours du mois de juin

Tout pour Jésus, ou voies faciles de l'amour divin par F. W. Faber, P. O. S. P. N.

En vente au comptant chez
M. L. CRÉMAZIE,
12, rue Buade.

Québec, 28 juin 1865.

Ecole Normale Laval.

LA DISTRIBUTION des PRIX et des DIPLOMES se fera aux Elèves-Institutrices, SAMEDI, le 1er Juillet, aux Ursulines, et aux Elèves-Instituteurs LUNDI, le 3 Juillet, à l'Ecole Normale, à 1½ heure P. M.

L'Examen de l'école annexe des garçons aura lieu VENDREDI, le 30 juin, à 8½ heures A. M., et 1½ heure P. M.

N. B.—Aux Ursulines, une carte d'admission sera demandée à la porte.

Québec, 23 juin 1865 —4f

Avances au comptant.

DES avances au comptant libérales faites sur garanties de maisons d'entrepôt, quittances collatérales et toute espèce de bons convertibles.

— AUSSI —

Billets escomptés à un taux modéré.

OWEN MURPHY,
16, rue St. Jacques.

Québec, 13 juin 1855.—6f

WHISKEY, etc.,
Distillerie d'Ontario.

VINS supérieurs 50 0/0 over proof, Whiskey de Toddy très-fin.

— AUSSI —

Alcool—Wiskey Old Rye pour les familles.
A vendre et lots à la convenance des marchands et à des conditions favorables.

OWEN MURPHY,
Agent,
16 rue St. Jacques.

Québec, 23 juin 1865.—3f

AVIS.
NOUVEL ARRANGEMENT.

LE Gouvernement Provincial a pris des arrangements avec le Compagnie du Richelieu dans le but de former ne ligne entre

MONTREAL ET HALIFAX

Touchant, allant et revenant, à

QUÉBEC,
GASPÉ,
SHÉDIAC et
PICTOU.

Les passagers de Montréal prenant le vapeur de la Compagnie Richelieu le

MARDI SOIR,

Arriveront à tems pour prendre le vapeur à hélice du Gouvernement

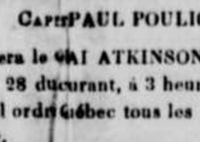

Queen Victoria,

CAPT. PAUL POULIOT,

Qui laissera le QUAI ATKINSON, Québec, MERCREDI, le 28 du courant, à 3 heures P. M., et jusqu'à nouvel ordre Québec tous les Mercredis alternativement.

Le fret de Montréal devra être mis à bord le lundi, l'avant veille de son départ.

Les expéditeurs devront envoyer par la première charge un connaissement.

Pour plus amples informations s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Quai Atkinson, Québec.

Québec, 23 juin 65.—2fs

Compagnie des Vapeurs Océaniques de Montréal.

ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ DE 1865.

Communication directe par Steamers avec Glasgow.

LA LIGNE DE GLASGOW de cette compagnie se composant des steamers de première classe suivants :

ST. DAVID	1600 tonneaux	Capit.	Aird.
ST. ANDREW	1500 do	do	Scott.
ST. GEORGE	1500 do	do	Smith.
ST. PATRICK	1400 do	do	Trocke.

Le steamship ST. DAVID, Capit. AIRD, sera prêt à faire voile de QUÉBEC pour GLASGOW, directement, SAMEDI, le 8 juillet prochain, et sera suivi par le St. Andrew vers le 18 juillet.

Prix du passage de Québec :

Cabine	$60.00
Intermédiaires	$40.00
Entrepont	$24.00

Les passagers intermédiaires de cette ligne sont fournis de lits, etc.

Pour de plus amples informations, s'adresser à
ALLANS, RAE & Cie., Agents,
21, rue St.-Pierre.

Québec, 23 juin 1865.

HOTEL-DE-VILLE,
Réglement concernant la Poudre, 27, 28 *Vic. Cap.* 56, 1864.

Québec, 22 juin 1865.

A UNE Séance Spéciale du Conseil-de-Ville de la Cité de Québec, tenue à l'Hôtel-de-Ville dans la dite cité, lundi le 19 juin courant, le réglement suivant a été lu une première fois, savoir :

Il est ordonné et statué par le dit Conseil et le dit Conseil ordonne et fait le réglement suivant, savoir :

Il est ordonné et statué par le dit Consell, et le dit Conseil ordonne et statue par les présentes, comme suit :

POUDRIÈRES.

SECTION. 1ère.—Il ne sera permis à personne d'emmagasiner, garder ou avoir dans la dite cité de Québec ni dans un rayon de cinq milles des limites d'icelle, aucune quantité de poudre excédant vingt-cinq livres pesant à la fois, dans aucune maison, bâtisse ou endroit autre que dans une bâtisse en pierre, couverte en métal, construite à l'épreuve du feu, entouré d'un mur extérieur en pierre ou en briques d'au moins dix pieds de haut et couvert en pierre, et séparé de la dite poudrière par un espace ou distance claire de dix pieds au moins, dans lequel mur il n'y aura qu'une ouverte munie de fermetures et serrures en cuivre.

2e.—On n'emploiera dans la construction des poudrières d'autres matériaux que les suivants : pierres, briques, cuivre rouge, cuivre jaune, bois, verre, ferblanc, ardoises ou zinc; et toutes poudrières seront munies de deux paratonnères chacune, qui seront approuvés par l'Inspecteur de la cité; deux portes seront placées, l'une à l'extérieur l'autre à l'intérieure du mur de la dite bâtisse, séparées l'une de l'autre par une espace de deux pieds au moins; les dites portes seront revêtues de cuivre jaune, cuivre rouge ou zinc, avec fermetures en cuivre rouge; la porte du mur d'enceinte sera aussi revêtue de cuivre jaune ou rouge ou de zinc, et sera placé de manière à ne pas faire face à l'entrée principale elle-même sera placée de manière à ne pas être vis-à-vis le chemin public.

3e.—Les barils ou casques de poudres ne seront pas entassés sur le parquet de la poudrière, mais ils seront placés sur des claies ou étagères disposées à un pied clair au-dessus du parquet et qui ne s'élèveront pas à plus de six pieds de haut; mais une autre claie peut être superposée au-dessus de la première entre le parquet et le plafond; le dit plancher sera enbouffeté et à joints serrés; et les corridors seront couverts de peaux; le dit plancher sera régulièrement balayé de manière à ce qu'il soit toujours de la plus grande propreté.

4e.—Toutes guenilles, pailles, graisses ou autres substances susceptibles de combustion seront exclues de toute poudrière, ou de l'intérieur du mur d'enceinte.

5e.—Toute poudrière placée dans un rayon de trois milles des limites de la cité, ne pourra contenir à la fois plus de trente tonneaux de poudre; ni plus de quarante cinq tonneaux si elle est placée au delà de trois milie et dans un rayon de quatre milles; ni plus de soixante tonneaux si elle est située au delà de quatre milles.

6e.—Il ne sera pas permis d'ériger ou établir aucune poudrière dans un rayon de cinq milles des limites de cette cité, à moins que la dite poudrière ne soit séparée ou à une distance d'au moins deux milles de toute autre poudrière: mais chaque poudrière pourra avoir, comme annexe, un magasin de distribution ou salle d'examen (*Expense Magazine*) pour l'examen des casques ou paquets de poudre à leur arrivée, pourvu que lo dite salle d'examen ou magasin de distribution soit placé à une distance d'au moins quatre cents verges de la poudrière principale, et soit assujetti aux mêmes règles et conditions, quant à sa construction et mise en opération, et entretien, que celles qui sont fixées et stipulées dans le présent réglement pour les poudrières ordinaires.

7e.—Le cahier des charges pour l'emmagasinage de la poudre dans les poudrières cenciliées est fixé comme suit, savoir :

Pour la réception et la livraison de toute casque de 25 livres .... 5 cents.
Pour l'emmasinage d'icelle durant toute une année .... 20 cents
et d'après le taux pour une moindre période de temps.

La poudre en canistre paiera cinquante pour cent au-dessus des charges plus haut fixées.

INSPECTION.

8e.—L'inspecteur de la cité fera l'inspection de toutes les bâtisses destinées à l'emmagasinage de la poudre ou dans lesquelles on se propose d'en emmagasiner ou dans lesquelles il y a déjà des dépôts de poudre, afin de s'assurer qu'elles sont construites à l'épreuve du feu et suivant la loi et le présent réglement.

9e.—Avant qu'aucune poudrière puisse être utilisée, l'Inspecteur de la cité fera rapport au comité de Police si elle est construite ou non suivant la loi et le présent réglement, selon le cas.

10e.—Dès qu'une poudrière commencera à recevoir de la poudre en magasin, le chef ou l'un des sous chefs de Police en fera la visite de temps à autre, et rendra compte au comité de Police, au moins une fois le mois, de tous les détails de sa visite et de l'examen de la dite poudrière.

11e.—L'Inspecteur de la cité, le Chef et les sous-chefs de Police et l'Ingénieur en chef du Département du Feu, ou aucun d'eux, pourront à toute heure raisonnable, entrer dans aucune bâtisse ou lieux dans la cité ou dans un rayon de cinq milles des limites de la cité, où ils ont lieu de croire qu'on garde de la poudre, afin d'examiner les dites bâtisses ou lieux pour voir si elles contiennent de la poudre.

12e.—Il sera tenu dans toute bâtisse ou poudrière de cette nature un livre indiquant toute la poudre reçue chaque jour, ou dans la bâtisse ou poudrière, ainsi que la quantité qui y reste; ce livre sera ouvert en tous temps à l'inspection du chef et des sous-chefs de Police.

LICENCES.

13e.—Aucune personne ne pourra ériger, établir ou employer aucune poudrière pour l'emmagasinage de la poudre dans un rayon de cinq milles des limites de la cité, soit comme propriétaire, locataire ou occupant sans en avoir préalablement obtenu licence du Conseil de la cité; et elle devra donner avis au moins quinze jours à l'avance, de son intention de demander cette licence au moyen de deux annonces à cet effet insérées au moins trois fois par semaine dans chacun de deux des papiers nouvelles publiés dans cette cité, à savoir: dans un papier nouvelles anglais, et dans un papier-nouvelles français.

14e.—Le Conseil de la cité pourra révoquer ou annuler la dite licence, ou refuser de la continuer, chaque fois que le propriétaire, locataire ou occupant d'une poudrière aura été convaincu de quel-

Annonces Nouvelles.

que violation des 27 et 28 Victoria cap 56 ou d'aucune des dispositions du présent réglement.

15e.—Toute personne qui demandera une licence devra en même temps soumettre le plan du terrain sur lequel elle se propose d'ériger une poudrière avec toutes les particularités qui s'y rattachent ou le plan de la poudrière déjà existante, et pour laquelle elle demande licence.

16e.—Le dit Conseil pourra dès lors accorder une licence au dit requérant ou permettre l'érection de la dite poudrière, et autorisier le comité de Police à accorder et livrer au dit requérant une licence pour y emmagasiner de la poudre, dès qu'elle sera conformé aux exigences de la loi et du présent réglement, à l'entière satisfaction du dit Inspecteur et du comité de police.

17e.—Aucune personne ne pourra emmagasiner de la poudre dans aucune poudrière, sans en avoir préalablement obtenu et reçu la licence, et payer pour icelle comme susdit.

18e.—Chaque licence ainsi livrée sera accompagnée d'une copie authentique du présent réglement signée du Greffier de la cité qui y apposera le sceau officiel de la cité.

TRANSPORT DE LA POUDRE.

19e.—Aucune poudre ne sera transporté de l'endroit où elle sera débarquée dans aucune autre rue de la cité si ce n'est par la rue St Pierre et en remontant par le Chemin Papineau jusqu'aux limites de la cité, de là jusqu'aux poudrieres; et les voitures transportant la dite poudre se tiendront à une distance d'au moins cent verges l'une de l'autre, tant dans le rayon de cinq milles au delà des limites de la cité que dans les limites mêmes de la dite cité.

20e.—Aucune quantité de poudre excédant vingt cinq livres pesant ne sera transportée de la dite poudrière et apportée dans les limites de la cité pour être mise à bord de bâtiments ou aucun vaisseau, ou aucun chemin de fer, ou autre moyen de transport à moins que les caques contenant la dite poudre ne soient empaquetées dans des boites ou barils; et l'on ne se servira d'aucun outil ou matériaux inflammables pour empaqueter les dites boites ou caques.

21e.—Aucune quantité de poudre excédant cinq cents livres, ne pourra en aucun temps, dans les limites de la dite cité, ou du hâvre de la dite cité, être mise ou demeurer à bord d'aucun vaisseau, chemin de fer ou autre moyen de transport et aucune quantité de poudre excédant vingt cinq livres ne pourra en aucun temps, dans les limites de la cité, être mise à bord d'aucun vaisseau, wagon de chemin de fer, ou autre moyen de transport, à moins que les barils qui la contiennent ne soient empaquetées dans des boites ou caques, ainsi qu'il est ci-haut ordonné.

22e.—Aucune poudre excepté dans les cas ci-après indiqués dans la section vingt-quatrième de ce réglement ne sera transportée d'aucune poudrière dans la dite cité, ou dans aucune rue de la dite cité qui ne sera livrée à aucune personne ou dans aucun endroit située dans les limites de la dite cité, ni à bord d'aucun bâtiment ou vaisseau, ou sur aucun chemin de fer dans les dites limites, à moins que la dite poudre ne soit transportée dans des voitures qui seront dûment licenciées à cet effet et numérotées en la manière ci-après désignée; lesquelles voitures seront de l'espèce et description qui suivent à savoir:—voitures couvertes et fermées, dont le dessus et les côtés seront solidement revêtus d'un prélat ou toile cirée; et la caisse des dites voitures sera reliée et assujtie avec les métaux suivants seulement, à savoir: du cuivre rouge ou jaune ou du zinc; la porte des dites voitures sera fermée en tout temps excepté lorsque l'on placera de la poudre dans les dites voitures ou qu'on en retirera; et le mot "Poudre" dans les langues anglaise et française sera peint en grosses lettres sur chaque côté des dites voitures.

23e.—Aucune personne ne pourra se servir des dites voitures pour le transport de la poudre ou pour la livraison d'icelle dans aucune partie de la cité, ou dans un rayon de cinq milles des limites d'icelle, sans en avoir obtenu la permission chaque année, et avant que les dites voitures aient été dûment enregistrés au bureau du Chef de Police, et qu'un certificat et un numéro aient été livrés à cet effet par le dit Chef de Police; le dit numéro sera fixé aux dites voitures d'une manière visible tel que l'indique le dit Chef de Police; et une somme de cinq dollars sera payée pour tel enregistrement, en sus de la taxe ordinaire imposée sur le cheval et la voiture, comme pour les autres charretiers.

24e.—Personne ne pourra conduire aucune telle voiture dans les limites de la cité, ou dans un rayon de cinq milles des limites d'icelle, sans un permis du Chef de Police et un numéro qui sera fixé d'une manière visible sur le devant de son chapeau ou de sa casquette; et le conducteur devra payer une somme d'un dollar pour les dits permis et numéro.

25e.—De grands boites, barils ou paquets contenant des caques de poudre, pourront être transportés dans les charrettes, cabrouets (trucs) ou waggons qui servent ordinairement aux transports, pourvu qu'elles ne contiennent pas en même temps d'autres articles que les dits paquets de poudre, et pourvu aussi que les dits paquets soient bien arrêtés et couverts d'un prélat en toile cirée, en bon ordre et sans déchirure, qui portera écrit en grosses lettres sur l'endroit le mot "Poudre"; et chaque boite, baril ou paquet, portera à chaque bout ou de chaque côté, le mot "Poudre" en grosses lettres.

26e.—Il est défendu à toute personne qui charroiera ou mènera de la poudre d'avoir sur elle des pipes, allumettes ou autres substances d'une nature dangereuse ou inflammable.

27e.—Il est défendu d'introduire dans l'enceinte du mur extérieur qui entoure une poudrière des chevaux, charrettes ou voitures de quelqu'espèce que ce soit.

ACCÈS AUX POUDRIÈRES.

28e.—L'entrée dans l'enceinte du mur extérieur d'une poudrière est interdite à toute personne ayant sur elle une pipe, des allumettes, ou autre substance d'une nature dangereuse ou inflammable; et il est par les présentes strictement défendu à toute personne de pénétrer dans l'enceinte du mur extérieur susdit, et dans la poudrière, si elle porte des vêtements auxquels sont attachés ou mêlés quelques metaux autres que du cuivre jaune ou rouge, zinc ou ferblanc; toute personne pénétrant dans l'enceinte et la poudrière susdites sera chaussée de pantoufles en tapis ou autre molle étoffe, ou nu-pieds; et afin d'aider à l'exécution des présentes, des pantoufles en tapis seront en tous temps gardées et déposées à l'entrée du dit mur extérieur.

29e.—Le propriétaire, locataire ou occupant d'une poudrière aura seul le droit d'avoir en sa possession les clefs des portes du mur d'enceinte ou de poudrière; aucune poudre n'entrera dans ou ne sortira d'une poudrière que durant le jour; et les portes et ouvertures des dites poudrières seront fermées à clef en tous temps excepté quand il sera nécessaire d'introduire quelque quantité de poudre dans les dites poudrières ou de l'en retirer.

30e.—Il est défendu d'introduire, sous aucun prétexte que ce soit, de la lumière ou quelque chose qui puisse produire de la lumière dans l'intérieur du mur d'enceinte; et dès qu'il y aura apparence d'un orage prochain, toutes les ouvertures de la poudrière devront être fermées et le demeureront jusqu'à ce que l orage soit passé.

31e.—Aucuns paquets, barils ou caques de poudre ne seront en aucun cas admis dans aucune poudrière s'ils ne sont pas dans un état de réparation parfait; ils devront être bien fermés et sans fissures, et les outils dont on se servira pour les réparer seront exclusivement en bois, cuivre rouge, ferblanc ou zinc.

32e.—Les paquets, barils ou caques de poudre seront portés avec précaution dans les voitures destinées à leur transport, et en seront retirés de même; et ils ne pourront être ouverts, ni la poudre en être retirée, et ils seront transportés comme susdit et non roulés sur le plancher ou sur le sol.

33e.—Lorsque des barils de poudre seront emballés dans des boites ou quarts, cette opération ne pourra se faire dans les limites de la cité ni à une distance moindre de cent verges d'aucune poudrière; et les portes du mur d'enceinte et de la poudrière ne seront pas ouvertes lorsque les barils seront empaquetés comme susdit.

PÉNALITÉS.

34e.—Chaque fois que l'on trouvera une quantité de poudre excédant vingt-cinq livres pesant dans aucune bâtisse ou place contrairement aux dispositions du présent réglement, un membre de la Force de Police en prendra la charge et la transportera dans une poudrière licenciée, sur l'ordre du Recorder, comme mesure préliminaire pour mettre la dite poudre en sûreté en attendant que des procédés soient pris devant la Cour du Recorder pour la confiscation d'icelle.

35e.—Toute poudre gardée, transportée ou emmagasinée contrairement aux dispositions du présent réglement, sera confisquée en faveur de la dite cité de Québec, sur la conviction du contrevenant devant la Cour du Recorder.

36e.—Toutes personnes qui violeront quelqu'une des dispositions du présent réglement seront passibles d'une amende n'excédant pas deux cents dollars, ou d'un emprisonnement de trente jours, ou des deux à la fois, pour toute et chaque contravention.

37e.—Le mot "Poudre" employé dans ce réglement signifiera et voudra dire toute espèce de poudre d'une nature explosive; et le mot "Poudrière" s'entendra d'une bâtisse destinée à l'emmagasinage de la poudre.

38e.—Le présent réglement deviendra en force à l'expiration d'un mois de calendrier de cette date.

39e.—Les dispositions du présent réglement n'affecteront en aucune manière que ce soit les poudrières appartenant au gouvernement militaire de Sa Majesté.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que conformément à la 31e clause de l'Acte passé dans la 25e année du régne de Sa Majesté et intitulé : "Acte pour amender les Actes qui incorporent et qui concernent la cité de Québec," le réglement ci-dessus sera lu une deuxième fois, vendredi, le 30e jour de juin courant.

L. A. CANNON,
Greffier de la Cité.

Québec, 23 juin 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.

Acte d'Insolvabilité de 1864.

Le dix-neuvième jour de juin mil huit cent soixante-cinq.

PRÉSENT :

L'honorable JEAN-THOMAS TASCHEREAU, Juge Assistant.

CHARLES EDOUARD SEYMOUR,
Plaignant.
vs.
CHARLES GUAY,
Défendeur.

VU la pétition de la part du Plaignant filée aujourd'hui, demandant qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur ait lieu au temps et à l'endroit qui peuvent être désignés, vu aussi le certificat du député prothonotaire, par lequel il appert qu'aucune pétition pour invalider ou arrêter les procédures n'a été filée en cette cause, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit Défendeur soit tenue devant un des Juges de cette Cour, dans la Salle des Juges, au Palais de Justice, à Québec, MARDI, le DOUZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin, dans le but de donner leur avis sur la nomination d'un procureur officiel et de prendre telles nouvelles procédures que la loi permettra en vertu de l'Acte d'Insolvabilité de 1864 et qu'avis de telle assemblée soit donné.

(Vraie Copie,)
J. B. R. DUFRESNE,
Dép. P. C. S.

Québec, 23 juin 1865.—3f

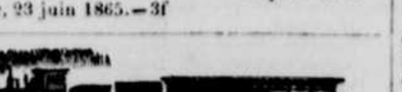

Chemin de Fer
DU
GRAND TRONC.

LE PREMIER EXPRESS SPÉCIAL pour la Rivière-du-Loup laissera la Pointe-Lévis à 3.30 P. M., SAMEDI, le 24 juin, revenant Lundi, à 11.08 A. M.

Des Cartes pour le voyage seront vendues au prix d'une piastre 50 centins.

On se propose de faire fonctionner ce train tous les samedis durant la saison des chaleurs.

C. J. BRYDGES,
Directeur Gérant.

Pointe-Lévis, 23 juin 1865.—3f

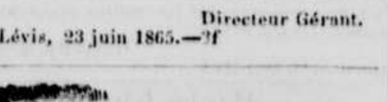

CHEMIN DE FER
DU
GRAND TRONC

CHANGEMENT D'HEURES,
A COMMENCER
LUNDI, le 26 courant.

(Les Trains garderont la même vitesse que ceux de Montréal.)

Départ des Trains de la Pointe-Lévis :

EXPRESS pour la Rivière-du-Loup, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	8.30 a m
Train mixte à Richmond et les stations sur la route	9.30 a m
Train mixte pour la Rivière du-Loup	1.00 p m
Express pour Montréal, l'Ouest, Portland, Boston, etc	2.00 p m
Express spécial pour la Rivière-du-Loup les samedis seulement	3.30 p m
Malle pour Montréal	8.30 p m
Train pour Trois-Rivières laissera la Pointe-Lévis à 8.30 p m., et Arthabaska	7.00 a m

Arrivée des Trains à la Pointe-Lévis :

Malles de Montréal	7.15 a m
Express spécial de la Rivière-du-Loup, les lundis seulement	11.08 a m
Train mixte de la Rivière du-Loup	12.45 p m
Train mixte de Richmond	6.05 p m
Express de la Rivière-du-Loup les mardis, mercredis, jeudis et vendredis	8.30 p m
Express de Montréal, l'Ouest, Portland, Boston, etc	9.30 p m
Train mixte des Trois-Rivières, arrivant à Arthabaska à 7.45 p m, et à la Pointe Lévis	7.15 a m

☞ Un vapeur voyagera à l'arrivée de chaque train.

C. J. BRYDGES,
Directeur Gérant.

Pointe-Lévis, 23 juin 1865.—6f

SAUMON FRAIS!

VENANT D'ETRE REÇU
DU SAGUENAY,
700

DE la plus belle pêche qui ait été apportée à Québec, venant d'être reçu par le "Lady Head."

☞ Ceux qui désirent envoyer du Saumon en cadeau à leur amis dans aucune partie du Canada ou aux Etats-Unis, peuvent les faire empaqueter dans de la glace.

On trouvera tous les Végétaux et Comestibles de luxe de la saison chez

THOS. McCONNELL'S,
MARCHÉ FINLAY.

☞ Venez les voir.

Québec, 21 juin 1865.

MANUFACTURE DE MEUBLES DE QUEBEC
Mue par la Vapeur.

Grandes chances pour argent comptant.

LE soussigné étant sur le point de laisser les affaires en faveur de son fils et désirant diminuer son assortiment considérable et varié de

MEUBLES DE MENAGE

VENDRA, D'ICI A UN MOIS,

Tous les effets actuellement en main, à une ou deux exceptions près et à un escompte de

DIX PAR CENT,
POUR ARGENT COMPTANT,

Ou pour billets approuvés à trois mois d'échéance.

Une occasion si favorable d'acheter toute espèce de meubles à un si fort escompte sur les prix ordinaires ne se présentera peut-être plus et ceux qui ont besoin des articles de cette espèce feront bien d'en profiter.

Cet arrangement ne s'appliquera pas aux meubles faits sur commande qui seront comme d'ordinaire manufacturé a des prix très bas.

WM. DRUM,
Rue St. Paul.

Québec, 19 juin 1865.—1m.

English Magazines pour juin.

LADIES' Companion, 1s. 8d., Practical Mechanics Journal, Reynold's Miscellany, Fun, Halfpenny Miscellany, 10d. chaque.

P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 21 juin 1865.

VENTES PAR ENCAN.

PAR A. J. MAXHAM & Cie.

VENTE ANNUELLE
POUR LE COMMERCE
D'Epiceries
FRANCAISES et ANGLAISES
DE TOUTES SORTES.

PAR ENCAN SERONT VENDUS,

Mercredi et Vendredi,

Les 28 et 30 juin.

AUX MAGASINS DE

MM. LANE, GIBB & Cie.

La vente commencera à UNE heure P. M.

A. J. MAXHAM & Cie.,
Québec, 23 juin 1865. E. & C.

PERDU.

HIER MATIN, un LIVRE LOQUET EN OR contenant 14 portraits photographiques, avec une Croix noire en Jais, entre le magasin de M. BIKELL et la Côte du Palais, Haute-Ville. Celui qui l'aura trouvé voudra bien le remettre à ce Bureau.

Une récompense convenable sera donnée.

Québec, 21 juin 1865.

Remerciments.

LE soussigné, en remerciant ses amis et le public de leur patronage, désire les informer qu'il est entré en société avec son fils, revenu dernièrement d'Europe où il a passé trois ans, surtout à Paris, pour l'étude spéciale de la science de l'OPTIQUE, qu'il connait à fonds.

La nouvelle société sera sous le nom de B. VOHL & FILS, OPTICIENS.

Le nouvel établissement transféré dans la magnifique maison en pierre de taille au coin de la rue de la prison est beaucoup augmenté.

Messieurs B. VOHL & FILS seront prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront confiés et à réparer toutes espèces d'instruments dans leur ligne. Ils auront constamment en main un assortiment considérable d'Instruments d'Arpentage et de Mathématiques, Télescopes, Microscopes, Lanternes Magiques, Verres de Marine et d'Opéra, ou aucun autre instruments dans cette ligne.

— AUSSI, —

Un assortiment considérable de Lunettes dites Pebble et de lorgnons; tous ces instruments ne peuvent être égalés par ceux d'aucun autre établissement en cette ville.

B. VOHL.

Québec, 14 juin 1865.—1m

AVIS PUBLIC.

LA Soussignée, Madame A. DeLorme, de Saint-Thomas (Montmagny), informe ses amis et le public en général qu'elle ne se rendra responsable d'aucune dette contractée par toute autre personne qu'elle même.

M. A. DELORME.

Québec, 14 juin 1865.

£1300 Demandés.

LA Fabrique de Québec désire emprunter en ce moment une somme de £1000 à £1300. Pour effectuer un pareil remboursement, elle offre les meilleures garanties possibles.

S'adresser au Procureur de la dite Fabrique.

Québec, 24 mai 1865.

AVIS.

LE soussigné ayant agrandi et fait des réparations considérables à son Hôtel, à Rimouski, de manière à donner tout le confort désirable, espère, comme par le passé, recevoir l'encouragement de ses amis et des nombreux étrangers qui visitent cette paroisse durant la saison des chaleurs. Il aura à leur disposition des voitures et des guides pour des excursions de chasse et de pêche. Son Hôtel se trouve très-près d'un endroit très-propre pour les Bains.

MALCOLM COTE.

Rimouski, 29 mai 1865.—jno

AVIS.

LE soussigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, profite de cette occasion pour les informer qu'il a fait de GRANDES AMÉLIORATIONS A SON HOTEL, No. 137½, RUE ST.-JEAN, faubourg St.-Jean, où il espère mériter une part du patronage public.

Il sera heureux de recevoir des pensionnaires en tout temps, et les voyageurs y trouveront, à part des accommodations pour eux mêmes, des écuries confortables pour leurs chevaux.

MICHEL BOULIANNE,
Propriétaire.

Québec, 22 mai 1865. 2m

On a besoin immédiatement

DE DEUX COMMIS ayant déjà servi dans un magasin de Marchandises Sèches et parlant les deux langues.

S'adresser à
N. MERCIER,
Encoignure des rues St. Joseph et du Pont.

Québec, 28 avril 1865.—jno

LE puissant steamer "TOPSY," capit. BURGESS, est maintenant prêt à remorquer les vaisseaux dans le hâvre.

Remorquages contractés par Robert Jeffrey, quai du marché Finlay.

ALLANS, RAE & Cie.,
Agents.

Québec, 5 juin 1865.

CLARET.

25 CAISSES St. Julien Médoc,
12 caisses St. Julien 1858,
10 caisses Margaux Médoc 1858.
En vente au comptant chez
M. L. CRÉMAZIE,
Québec, 19 juin 1865. 12, rue Buade.

On demande chez Home, Blais & Cie.,

CINQ ou SIX Commis, parlant le français et l'anglais. S'adresser au No. 16, rue St. Jean, à leur magasin, Haute-Ville.

Québec, 14 juin 1865.

A vendre.

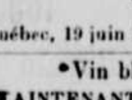

UNE TERRE de deux arpents sur quarante, située dans le Faubourg de St. Pierre, Rivière du Sud—avec Maison, Grange, etc.

— AUSSI, —

Une Terre à Bois dans les Concessions de la même paroisse.

S'adresser sur les lieux à Madame Veuve
CHARLES BACON,
ou à E. POSTON & Cie.,
Québec.

Québec, 19 juin 1865.—1m.

Vin blanc d'Ysasi & Cie.

MAINTENANT en débarquement du "Soeridderen," en tonnes, quartauts et octaves, grande variété. A vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 juin 1865.

Huile de Veau-Marin.

20 BARILS Huile de Veau-Marin.
A vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 juin 1865.

Harengs du Labrador.

150 BARILS pris cet hiver,
75 barils do do en bon ordre.
A vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 juin 1865.

Vin blanc de Cramp, Suter & Cie.

MAINTENANT en débarquement du "Soeridderen," grande variété. A vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 juin 1865.

Vin d'Oporto d'Offley, Cramp & Cie.

MAINTENANT en débarquement du "Soeridderen," en tonnes et quartauts. A vendre par
M. G. MOUNTAIN.

Québec, 21 juin 1865.

MUSKETRY INSTRUCTION,

PREMIÈRE édition, décembre 1864. Prix 1s 6d.
P. SINCLAIR & FILS.

Québec, 21 juin 1865.

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU.

AUX COMMERÇANTS
DE CHAUSSURES ET AUTRES.

VENTE DE
CLAQUES EN CAOUTCHOUC.

Les soussignés ont reçu instructions de la Compagnie Canadienne de Caoutchouc de vendre dans leurs magasins, par Encan, dans le mois d'AOUT prochain, tout leur FONDS DE CLAQUES EN CAOUTCHOUC, faites cette saison, consistant d'au-delà DEUX MILLE CAISSES, savoir :

Claques assorties pour hommes
" " femmes
" " (avec talons) "
" " garçons
" " demoiselles
" " enfants
" " (dou en laine) hommes
" " femmes
Bottes en feutre pour hommes
" " femmes

La Compagnie a l'intention de clore tout son Fonds de Claques manufacturées à cette vente, sans réserve, et on appelle l'attention des Marchands de Chaussures sur ce fait, que ce sera la seule occasion de se fournir de Claques cette saison.

BENNING & BARSALOU.

Montréal, 7 juin 1865.—9 j. 18f.

POMMES DE PIN.

ARRIVÉES ce matin par l'Express, et vendues à bon marché à la Halle du Marché Champlain en haut.

CASEY & CIE.,
Québec, 16 juin 186 E. & C.

AVIS.

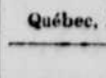

LES Consignataires pour la Barque "Soeridden," Pedersen, maitre, de Cadiz, sont requis de filer leurs entrées sans délai au Bureau de la Douane.

LANE, GIBB & Cie.,
Québec, 14 juin 1865. Agents.

On demande immediatement

UN TENEUR DE LIVRES compétent qui puisse lire et écrire les langues française et anglaise. Personne ne doit se présenter à moins de certificats satisfaisants.

S'adresser à
JOHN LEMESURIER,
No. 33, *rue St. Paul.*

Québec, 9 juin 1865.

AUX TAILLEURS.

ON a besoin de quatre Tailleurs de première classe.

GLOVER & FRY.

Québec, 31 mai 1865.

FARINE DE BLE-D'INDE BLANC
Farine de Ble-d'Inde blanc!

1000 QUINTAUX.
A vendre par
LOUIS RENAUD,
Rue St. Paul.

Québec, 16 juin 1865.—6f

A VENDRE.

400 BARILS à poisson de 1ère qualité.
S'adresser à l'Islet à
J. F. GIASSON.

Anse à Gile, 9 juin 1865.—1m

Vin d'Oporto, Vin blanc, etc., etc.

VIN supérieur d'Oporto d'Offley & Cramp, de "l'Arabe," directement d'Oporto, Vin blanc de Cramp, Suter & Cie., du "Soeridderen," directement de Cadiz, Gin de DeKuyper & fils, en tonnes et caisses, Eau de-Vie pâle, très vieille, do do, Porter véritable, pintes et chopines, Aile pâle de Bass & Cie., do do, Champagne, diverses marques, Claret, do, Cidre de Real Devonshire, Aile de Labatt Prescott I. P., en bon ordre, Aile de W. Dow & cie., Mild & I. P., do. A vendre par
GEORGE THOMPSON.

Québec, 21 juin 1865.

ON DEMANDE

DANS un Magasin d'Epiceries, pour le service du dehors, un homme accoutumé à prendre soin des chevaux; personne ne doit se présenter s'il n'est pas pourvu de bons certificats.

GEORGE THOMPSON,
Québec, 29 mai 1865. Epicier.

Cidre véritable de Devonshire.

VENANT d'être reçu en ordre parfait et à vendre par
GEORGE THOMPSON.

Québec, 26 mai 1865.

Beurre frais de laiterie.

20 TINETTES de Beurre frais de laiterie, expressément pour l'usage des familles venant d'être reçu et à vendre par
GEO. THOMPSON.

Québec, 6 juin 1865.

PEAUX DE RENNES A VENDRE.

100 TRÈS-BELLES Peaux de Rennes, à vendre par
JOHN LEMESURIER,
No. 33, rue St.-Pierre.

Québec, 14 juin 1865.

A VENDRE.

Venant d'être reçu et à vendre par le Soussigné :

50 BARILS de Porter XXX de Blood, pintes.
25 barils de Porter XXX de Blood, chopines.
31 barils d'Aile pâle de Bass, pintes.
25 barils " " " chopines.
JOHN LEMESURIER,
No. 33, rue St. Pierre.

Québec, 12 juin 1865.

Gin de DeKuyper.

En débarquement du "Eaglet," de Rotterdam :

125 BOUCAUTS de Gin de DeKuyper,
500 Caisses rouges et vertes de Gin,
A vendre par
LANE, GIBB & Cie.

Québec, 29 mai 1865.

Vin d'Oporto.

En débarquement de "l'Arabe," d'Oporto :

QUARTAUTS, octaves et caisses de Vin de choix de Chamico Fils et Silva, grande variété.
A vendre par
LANE, GIBB & Cie.

Québec, 29 mai 1865.

EN DÉBARQUEMENT

Du "Cognac," de Charente :

500 CAISSES de Cognac de la Compagnie des Vignerons,
50 Quartauts do do do
50 Octaves do do do
25 Tonnes do do do
Pâle et foncé, vieilles vendanges.

Par le "Charente," de Bordeaux :

20 Tonnes de Vinaigre de Bordeaux triple clarifié,
80 Quartauts do do do
25 Caisses do do do

Par le "Météor, de Marseilles :

250 Caisses d'Huile d'Olive, pintes, récolte de 1865,
250 do chopines do do.

par la "Chaudière," de Londres :

100 Barils de Sucre écrasé,
10 Boucauts de Moutarde de Calman,
100 Boites de Chandelles de Sperme de Belmon, Sperme et Patent,
75 Caisses de Old Tom de Booth,
100 Boites de ferblanc de Colle forte,
100 do de Camphre rafiné,
100 Boites de Pelures assorties,
100 Caisses de Souchong supérieur,

Par "l'Argonaut," de Brême :

500 Demi-Dames-Jeannes de Vinaigre,
10 Quartauts de Chicorée,
5 Caisses de Jambon de Westphalie.

A vendre par
LANE, GIBB & Cie.

Québec, 24 mai 1865.

Adresses d'Affaires.

No. 82 DR. BENDER, No. 82
MEDECIN ET CHIRURGIEN,
No. 82, Grande rue Saint-Jean, PRÈS DE L'ÉGLISE.
LES PAUVRES GRATIS.
Québec, 9 juin 1865.

H. BLANCHET,
CHIRURGIEN,
No 9, RUE DU PALAIS,
Ancienne résidence de son oncle, feu Jean Blanchet, Chirurgien.

LE Dr. Blanchet prêtera une attention particulière au traitement des maladies Chirurgicales.
Québec, 9 juin 1865.

LE DOCTEUR LA RUE
A ÉTABLI son domicile et son Bureau de consultation au No. 16, rue Ste. Ursule, où on peut le consulter à toute heure et surtout de 9 h. à 10 h. A. M., et de 4 h. à 7 h. P. M.
Québec, 24 mai 1865.—6m

MIVILLE DE CHENE, Avocat,
A TRANSPORTÉ son bureau au No 16, RUE DES JARDINS, Haute-Ville de Québec.
Québec, 5 mai 1865.

N. TURCOT,
HORLOGER ET BIJOUTIER,
No. 22, rue la Montagne,
Basse-Ville
Québec, 16 juillet 1862.

CYRILLE DUQUET HORLOGER et Bijoutier,
Magasin au No. 1, rue La Fabrique, Haute Ville
Québec, 27 sept. 1862

BAILLAIRGÉ & PEACHY,
ARCHITECTES,
Encoignure des rues St.-Jean et Sutherland, Faubourg St.-Jean.
Québec, 19 août

M. G. MOUNTAIN,
41, rue St.-Pierre, Basse-Ville.
Québec, 30 juin 1862.

LANE, GIBB & Cie.,
4, rue St-Antoine, Basse-ville.
Québec, 30 juin 1862

Maison a louer.

UNE MAISON située dans un magnifique site à l'Islet dans la partie la plus campêtre de la paroisse est à louer pour la saison. Une famille qui voudrait passer la belle saison à la campagne y trouvera tout le confort désirable. La station du chemin de fer n'est qu'à un mille et demi de cette résidence.
S'adresser chez HAMEL & FRÈRES, Québec, ou à J. L. GIASSON, Islet.
Québec, 2 juin 1865.—1m

A VENDRE,

UN magnifique établissement de Fonderie, situé à Ste. Emélie de Lotbinière dite Rivière du Chêne, sur le bord du fleuve St. Laurent, avec modèles de Poêle double, un superbe modèle à trois ponts ; aussi modeles de charrues, chaudrons, etc., etc. Pour plus amples informations s'adresser à
F. PARRO,
H. THURBER.

—AUSSI.—

UNE superbe petite Maison bien finie, avec grange, hangar à bois., Glacière, bon puits avec un arpent de terre en superficie. Le meilleur poste pour le commerce. Pour plus amples informations s'adresser à
H. F. THURBER.
Québec, 10 mai 1865.—3m

A louer,
Avec occupation immédiate.

CETTE résidence commode et désirablement située à Mont Pleasant, ci devant occupée par feu Henry Pemberton, écr., contenant quatorze chambres, aussi, cuisine et appartement y attenant et garde-manger, caves à vin et à bois, trois étables avec parts et remise et maison pour le cocher.
Aussi deux acres de terre compris avec les bâtisses.
Pour le loyer et autres détails s'adresser à
ROSS & Cie.
Québec, 3 mai 1865.

A louer,

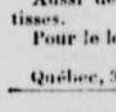

CETTE magnifique propriété, le MANOIR DES AULNETS, située à St. Roch des Aulnets, avec un terrain d'environ soixante-et quinze (75) arpents en superficie dont la plus forte partie est occupée par des Jardins, Vergers, Etangs, Rivière, etc., etc. Le tout ainsi que la demeure seigneuriale et les bâtisses qui en dépendent sont dans un ordre parfait.
Les commodités de toutes sortes qu'offre cette propriété, jointes à son beau site élevé, seulement à un arpent du fleuve et à une petite distance du chemin de fer, en font sans contredit un des *Villas* les plus désirables et les plus charmantes du Canada.
Possession immédiate.
S'adresser à
CIRICE TÊTU, Québec.
ou à J. Bte DUPUIS, St. Roch des Aulnets.
Québec, 22 février 1865.—j n o

BUREAU DE LA POSTE, QUEBEC.
Lettres non réclamées.
Liste des Lettres qui restent au Bureau de la Poste de Québec jusqu'au 15 juin, etc., etc.
☞ Si les lettres suivantes ne sont pas retirées dans l'espace de six semaines de cette date, elles seront envoyées au "Bureau des Lettres de Rebut."
N. B.—Les personnes qui réclameront aucune de ces lettres, sont respectueusement priées de demander "lettres annoncées."
A.—Archambault Clovis, Allard Mrs J.
B.—Bacon Ferdinand, Blais Charles, Boucher F. Brilliant Joseph, Burns Jos., Belinge J. Bte., Boivin Louis, Belanger Mons., Blondel Madame, Boucher dit Morenci Théodore.
C.—Caron Didier, Champagne Fréderic, Chabot M. H., Caron Dame Joseph, Chouinard, Capt. L., Charland Michel, Charet Théodore, Chevallier Thomas.
D.—Desrorier Miss S., Dubuc Delle Seraphie, Dupuy Paul, Dudser Narcisse, Dubé Luc, Du Vail François, Dumouchel Delle Emma, Dumas Cléophas, Dumont Cyrille, De Stoecklin Charles.
F.—Frechette A., Fafard H.
G.—Gendron Octave, Gros Perrin Mons., Gamache Maydel, Grenier Isaac, (2) Grondin Dame Vve., Guillet Charles.
H.—Hirbour Emmanuel Hudon Théophile.
J.—Jobin Miss M.
L.—Lafontaine André, Leger Auguste, Larocheile Celina, Laperrière Damas, Labrecque Edouard, Larose Joseph, Lemieux Baptiste, Lespérance J. Bte., Le Febre Louis, La Croix P., Laferis Mrs.
M.—Mercier J. E.
N.—National L'Editeur.
O.—Oueillette Théodore.
P.—Pelletier T. P., Prano L., Paradis J. Bte., Paradis Emerance.
Q.—Querillon Cyrille.
R.—Rousseau André, Roy C. J., Roy Caroline, Reindeau Celestin, Rousseau Michel.
S.—Saterlau Miss Mary, Soula Joseph, St. Laurent Alex, St. Pierre Augustin.
T.—Tremblay G. T., Thiverge Miss M., Tardif Nicholas.
Québec, 19 juin 1865.—3f

Journaux anglais par l'Africa.
ILLUSTRATED London New avec un tableau peint de cette belle gravure the Little Girl et the Butterfly, 1s., News of the World, 6d., The Owl 1s., Saturday Review, 1s.
P. SINCLAIR & FILS.
Québec, 14 juin 1865.

NEW MONTHLY.
FRANK Leslie's New Monthly journal de littérature pour juillet, 15 cts., le Chimney Corner No 3, 10 cts.
P. SINCLAIR & FILS.
Québec, 14 juin 1865.

Journaux Anglais par le North Amecan.
PUNCH, 7½d., Lloyd's, 4d., Reynold's, 4d., du 21 mai.
P. SINCLAIR & FILS.
Québec, 9 juin 1865.

Ls. MAURICE
A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir 40 barils de Bière de 30 gallons, de la célèbre brasserie sans rivale de Chambly.
A vendre à son nouveau magasin Basse-Ville 54, rue St. Pierre.
Québec, 19 mai 1865.
Le *Journal de Québec* est prié de reproduire cette annonce.

AVIS PUBLIC.
LES soussignés donnent avis au public qu'à compter de cette date ils viennent de former une société sous la raison de FORTIN & MORENCY, pour la vente d'Epiceries, de Vaisselle, de Jouets d'enfants, etc., etc., dans la rue Sous-le-Fort au No. 12, Basse-Ville.
Leur assortiment de Marchandises en main sera toujours considérable et bien choisi. Ils espèrent par leur constante attention aux affaires mériter une part du patronage public.
A. FORTIN,
A. MORENCY.
Québec, 3 mai 1865.

Nouvelles MARCHANDISES
VENANT D'ETRE REÇUES
CHEZ
LEGER & RINFRET,
No. 4, RUE ST. JEAN.
Cotons gris à 4½d. la verge,
Marchandises pour Vêtements de 6½d. et au-dessus
CRINOLINES.
50 douz. des célèbres Crinolines de Bradley, pour être vendues à très-bas prix
TWEEDS.
Tweed tout laine de 1s. 10½d.
Cols de papier blanc et de couleur,
Cravates et Echarpes de toutes sortes,
Nouvelles Chemises militaires.
Do do de Flanelle
LEGER & RINFRET,
4, rue St. Jean.
Québec, 14 juin 1865.

FEU FEU FEU!!
HOME, BLAIS & CIE.
DÉSIRENT informer leurs amis et le public que les Effets sauvés de l'incendie seront vendus à leur magasin,
No. 16,
RUE ST. JEAN,
HAUTE-VILLE,
VENDREDI,
Et comme le local est trop petit pour étaler tout leur assortiment, ils ont été obligés d'ouvrir un nouveau magasin dans la
RUE DU PONT, ST. ROCH,
appartenant à M. O. SAMSON, en face de chez M. NICHOL, Fourreur.
Tout le Fonds de Marchandises sera vendu dans l'espace d'un mois.
Québec, 9 juin 1865.

HOME, BLAIS & CIE.,
Désirent informer leurs pratiques et le public en général qu'ils
TRANSIGERONT LEURS AFFAIRES AU
No. 16, rue Saint-Jean,
Près de chez
M. GEO. SCOTT, CONFISEUR.
HOME, BLAIS & Cie.
Québec, 5 juin 1865.

TWEEDS DU CANADA.
NOUS venons d'étaler un nouveau lot de Tweeds du Canada, tous patrons nouveaux et de première qualité.
BEHANS FRÈRES,
(ci-devant O'Neill et Behans.)
Commercial House, 2 juin 1865.

NOUVEAU MAGASIN.
P. Couture & Cie.,
OUVRIRONT
JEUDI PROCHAIN,
AU
No. 73, rue St. Joseph, St. Roch,
VIS-A-VIS DU COUVENT,
UN SUPERBE ETABLISSEMENT
DE
Marchandises Sèches
Des mieux assorties et à très-bas prix.
NOUS attiront surtout l'attention du public sur le meilleur assortiment de HARDES FAITES de tous les genres et de toutes les qualités qu'on puisse trouver dans cette localité.
Les Dames y verront une belle étalage d'Etoffes à Mantilles, Etoffes à Robes, Soie glacée, etc.
Les Messieurs aussi le plus magnifique lot de Tweeds fancy, Casimirs, Draps, etc., etc.
Les soussignés, afin de mettre leur nouvel établissement au niveau de l'ancien, vendront à
Très-bas prix d'ici à quelques mois les effets ci-dessus mentionnés.
Québec, 8 mai 1865.

IMMENSE SACRIFICE
A L'ENSEIGNE DU PAVILLON BLANC,
Au No. 54, grande rue St.-Joseph, St. Roch
LEFEBVRE & LORTIE étant sur le point de faire de nouvelles réparations, offrent en ce moment un assortiment très considérable de Tweeds, Casimirs, Draps noirs de toutes sortes, et de véritable West of England ; et ils attirent particulièrement l'attention du public sur leur assortiment de Flanelles de toutes les couleurs, ainsi qu'un grand assortiment de Flanelles de fantaisie, Toile à Draps, Coton à Draps, Coton jaune, Shirting, Indiennes, Cobourg, Alpaca, Mousseline laine française.
Aussi, un assortiment considérable d'Etoffes à Robes du meilleur choix, à 20 pour cent au-dessous des prix ordinaires.
Les Messieurs trouveront à leur établissement un assortiment régulier et l'un des plus considérable qui existent à Québec, de Chemises, Frocs, Caleçons, Gants, Cols, Cravates, Bas, etc.
A UN SEUL PRIX SEULEMENT.
Venez, Voyez, Jugez.
1000 verges de Soie noire à bon marché.
LEFEBVRE & LORTIE.
Québec, 8 juillet 1864.

1865 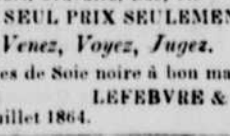 **1865**

La Ligne de la Malle Royale
DE LA
Compagnie de Navigation à Vapeur Intérieure du Canada,
COMMUNIQUANT avec les vapeurs de la COMPAGNIE DU RICHELIEU, forme une LIGNE QUOTIDIENNE entre
Montréal,
Prescott,
Ogdensburg,
Brockville,
Kingston,
Toronto,
Hamilton,
et autres ports intermédiaires,
Communiquant à Prescott avec le chemin de fer pour la cité d'Ottawa ; à Kingston avec les steamers de la baie Quinté ; à Toronto avec le vapeur "City of Toronto," pour les chûtes de Niagara ; avec le chemin de fer du Nord, pour Collingwood et les Etats de l'Ouest, et à Hamilton avec le chemin de fer Grand Ouest pour tous les points de l'Ouest.
Pour les billets et informations générales, s'adresser au soussigné, ou à ses représentants, aux hôtels ou à son bureau, quai Napoléon.
J. STEVENSON, Agent.
Québec, 5 mai 1865.

BLANC DE COUR,
A VENDRE A CE BUREAU.

Maison Commerciale,
MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE.
BEHAN FRÈRES,
(*Ci-devant* O'NEILL & BEHAN.)
UNE RÉDUCTION DE 20 A 25 POUR CENT sur les cotonnades de toutes espèces.
Marchandises Sèches d'utilité
que nous vendons généralement beaucoup au-dessous de leur valeur.
Nous appelons plus particulièrement l'attention du public sur les articles suivants :
Toiles et Cotonnades, Toile à draps et oreillers,
Toile de table blanchie et non blanchie,
Riches Nappes damassées,
Serviettes de table de luxe en grande variété,
Nappes et Doylies pour table,
Essuie-mains, Rollerings, Linge à verre, etc.,
Contrepointes piquées, Couverts de toilette,
Tapis, Droguets, Feutre,
Tapis d'escaliers, Toiles d'escaliers, etc.
Le prix est marqué en plein sur chaque article.
POINT DE SECOND PRIX.
BEHAN FRERES,
(ci-devant O Neill et Behan.)
Québec, 26 mai 1865.

Cotonnades à bon marchés.
AUJOURD'HUI nous marquons un assortiment complet de Cotonnades reçues par le dernier steamer et nous sommes maintenant en état de donner à nos pratiques le bénéfice complet de la grande réduction dans les prix qui a eu lieu récemment.
Coton gris, Calicos,
Shirtings blancs, Regattas,
Nappes longues, Denins,
Doublures, Drills,
Sheetings Shirtings rayés, etc.
Ces articles sous le rapport de la quantité et de la manufacture peuvent satisfaire complètement.
—AUSSI—
Un choix peu considérable de Mantilles en soie nouvelles, Articles de modes, Chapeaux en paille et autres, avec nouvelles garnitures.
GLOVER & FRY.
Québec, 22 mai 1865.

Articles pour Messieurs.
LES plus grandes nouveautés pour vêtements de Messieurs, des principalles maisons de Londres et de Paris et sur le point d'être étalées.
Chemises blanches, Chemises de couleur.
Chemises de toilette Chemises de Flanelles,
Chemises de nuit Frocs de mérino,
Frocs en soie Frocs en Gaze des Indes
Cravates en soie noire Echarpe Ring de couleur,
Echarpes Dare, Echarpes uniques,
Echarpes revolver de Sam, Echarpes Arabesques,
Cravattes Négligé Cravattes de Toilette blanche.
☞ Un tailleur de chemises expérimenté et habile pour exécuter tous les ordres spéciaux d'une manière irréprochable.
GLOVER & FRY.
Québec, 20 mai 1865.

Hardes faites.
UN fonds supérieur et de choix offert au public Derniers patrons de Londres.
Habits Frocs noirs, Habits noirs de bureau, Habits de printemps, Habits d'Alpacca, Pantalons noirs, Pantalons de couleur, Gilets noirs et de couleur, Habillements complets.
Hardes pour enfants en grande variété.
☞ Un tailleur de première classe a été engagé pour ce département et nous sommes maintenant prêts à confectionner sur commande des habillements de manière que nous sommes certains de pouvoir donner satisfaction complète.
GLOVER & FRY.
Québec, 20 mai 1865.

DRAP D'HALIFAX
Propre aux Vêtements de bureau.
HABILLEMENTS COMPLETS
POUR
☞ **$14** ☜
W. WRIGHT,
2, rue de la Montagne.
Québec, 10 mai 1865.

Nouvelles Importations.
P. COUTURE & Cie.,
No. 37, rue de la Couronne.
AFIN d'attirer à leur ancien établissement de nouvelles pratiques vendront à
GRAND SACRIFICE
UN MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE
Coton jaune, Shirting, Indiennes, etc.,
Dernièrement reçu et acheté à des prix très-réduits.
Aussi, jolis Tweeds valant 5s. pour 3s. 6d.
Soie glacée valant 6s. pour 4s. 6d.
Québec, 8 mai 1865.

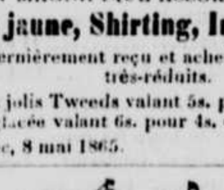

Compagnie des Vapeurs Oceaniques de Montreal.
ÉTÉ DE 1865.
Passagers enregistrés pour Londonderry, ou Liverpool.
☞ *Billets de retour vendus à des prix réduits* ☜
LA LIGNE de la COMPAGNIE est composée des Vapeurs de 1ère classe suivants :

PERUVIAN,	jaugeant	2,600 tx.	Capit.	Ballantine.
MORAVIAN	"	2,650 tx.	"	Aiton.
HIBERNIAN,	"	2,434 tx.	"	Dutton.
NOVA SCOTIAN,	"	2,300 tx.	"	Wylie.
BELGIAN	"	2,200 tx.	"	Brown.
NORTH AMERICAN,	"	1,784 tx.	"	Kerr.
DAMASCUS,	"	1,300 tx.	"	Watts.

Transportant les Malles du Canada et des Etats Unis.
L'un des vapeurs ci-dessus désignés ou un autre, laissera LIVERPOOL, tous les JEUDIS, pour QUÉBEC, et partira de ce dernier port tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à son bord et debarquer les malles et les passagers allant à Londonderry ou en revenant.
Voici la date des jours de départ :—
DE QUEBEC :
BELGIAN........................ Samedi, 10 juin
NORTH AMERICAN.......... " 17 "
PERUVIAN...................... " 24 "
HIBERNIAN..................... " 1 juillet
ET TOUS LES SAMEDIS SUIVANTS
PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC.
A Londonderry ou Liverpool.
CHAMBRE, $66.00, $70.00 ou $80.00 selon les accommodements.
Entrepont, $25.
On ne peut retenir de chambres si on ne paie d'avance.
Un chirurgien expérimenté se trouve sur chaque vapeur.
☞ Un vapeur laissera le Quai Napoléon tous les samedis matin, à NEUF heures, avec les malles et les passagers
Pour de plus amples détails s'adresser à
ALLANS, RAE & Cie., Agents.
Québec, 7 juin 1865.

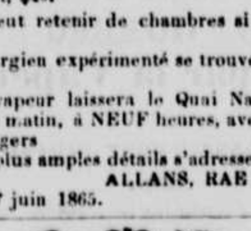

BUREAU DE POSTE, QUÉBEC,
31 mai 1865.
LES Malles pour le Royaume Uni, par la Ligne Canadienne, viâ St. Laurent durant le mois de JUIN, seront fermées à ce Bureau, tous les SAMEDI à....7 00 a m
Un sac supplémentaire à...................... 8.00 p m
Par la Ligne Cunard, viâ New-York, les SAMEDIS, 10 et 24 juin à............6.00 p m
Et viâ Boston, avec les Malles pour Terreneuve, Bermude et Halifax, les LUNDIS, 5 et 19 juin, à...................6 00 p m
Toutes lettres mises à la poste pour les sacs supplémentaires doivent être payées par estampiles.
Toutes lettres enregistrées doivent être mises à la poste un quart d'heure avant l'heure annoncée pour la fermeture des Malles.
J. SEWELL,
Maître de Poste.
Québec, 2 juin 1865.

LS. MAURICE,
A L'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'établir au No. 54, rue St. Pierre, Basse-Ville, un magasin de Produits Français, et spécialement de liquides, tels que Vin, Cognac, Liqueurs, etc., et qu'il vendra à des prix très-modérés et satisfera toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser au No. 54, rue St. Pierre, Basse-ville, Québec.

QUI VEUT DE L'ARGENT?
TOUS les cultivateurs et autres personnes de la campagne qui désirent
FAIRE FORTUNE
n'ont qu'à chercher dans les petites rivières, ruisseaux et lacs d'eau douce, des
Perles et des Pierres Precieuses
qui se trouvent en assez grande quantité dans des coquilles telles que Moucles, Moules, Huitres, etc., et les apporter au soussigné qui les achètera à un prix très-élevé.
Les personnes qui les enverront par la poste en recevront le montant par le retour du courrier.
LOUIS MAURICE,
54, rue St-Pierre, Basse-Ville,
ou 75, rue d'Aiguillon, faubourg St.-Jean.

FUSILS SIMPLES ET DOUBLES.
des premières manufactures françaises et belges.
Il invite les personnes qui auraient besoin de ces articles de venir les voir. On trouvera des fusils depuis $5 jusqu'à $100 la pièce. Cette collection se compose de plus de 70 modèles differents. Pour clore cette consignation, le soussigné fera plus de 25 pour cent de rabais sur les prix ordinaires.
Venez choisir vite ! car à ce bas prix tout le monde voudra posséder une de ces belles armes !
S'adresser à
L. MAURICE,
75, rue d'Aiguillon.

VIN ROUGE.
Venant d'être reçu 300 caisses de Vin rouge du Médoc St. Julien, qualité vendue partout $5 à $6 la douzaine à vendre à $1 la caisse d'une douz. de bouteilles par L. Maurice, 54 rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.
Venant d'être reçu Vin rouge de Bordeaux, pur, pour les malades, en barriques et en bouteilles à vendre par L. Maurice, 54, rue St. Pierre, Basse Ville, Québec.
Douze caisses de Vin rouge du Château-Margaux à vendre à $8 la caisse de 12 bouteilles par L. Maurice, 54, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec.
Trente caisses Haut St. Julien à vendre à $6 la caisses de 12 bouteilles par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

VIN BLANC.
Quarante caisses de Vin blanc pur, Haut-Sauterne, à vendre à $5 la caisse de 12 bouteilles par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Veritable Absinthe Suisse du Couvet.
Vingt-cinq douz. véritable Absinthe Suisse du Couvet, première qualité, à $12 la caisse de 12 litres ou 12 pintes. A vendre par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

CURACAO HYGIENIQUE.
Vingt douzaines de Curacao Hygienique pour ceux qui se sentent du mal à l'estomac, à $18 la caisse de 12 litres ou 12 pintes.
A vendre par
L.MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Liqueurs Hygieniques Raspail
Douze douz. de Liqueurs Hygieniques Raspail, pour les personnes qui digèrent mal, à $18 la caisse de 12 litres ou 12 pintes. A vendre par
L.MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

COGNAC FRANCAIS.
Venant d'être reçu Cognac différentes marques en caisses et en barils, à vendre à des prix très-modérés par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

CHAMPAGNE.
Champagnes de différentes marques à vendre à des prix très-modérés par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Liqueurs Françaises.
Attendu par les prochains steamers, un assortiment de Liqueurs Françaises, tels que Chartreuse, Maraschino. Parfait Amour, Vespétro, Annisette, etc.
L. MAURICE.
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

CHALES DE LAINE
Châles haute fantaisie pour la saison, articles haute nouveauté, depuis 8s. à 20s. la pièce.
A vendre par
L. MAURICE,
54, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec.

Revolvers nouveau système,
Le Faucheux de 6 à 18 coups le $14 à $36 la pièce. A vendre par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

MACHINES ELECTRIQUES,
Pour guérir soi-même les rhumatismes, paralysies, goutte, etc., de $12 à $40 la pièce.
A vendre par
L. MAURICE,
54, rue St Pierre, Basse-Ville, Québec.

Bouchons de Liege.
Quelques balles de Bouchons de Liége français, de différentes qualités, pour bouteilles à vin et pour pharmacie, à vendre par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

VINS FRANÇAIS, ETC.
L'on trouvera toujours au même établissement toutes sortes de Vins Français en futailles, importés directement, ainsi que toutes sortes de Liqueurs assorties dans tous les genres qui seront vendus à des prix très-modérés ; l'on y trouvera aussi de la Bière de la célèbre brasserie de Chambly sans rivale qui n'avait encore paru jusqu'à ce jour à Québec. Elle sera vendue par quarts de différentes grandeurs à 40 sous le gallon.
On pourra se procurer aussi à la même adresse une foule d'articles français trop longs à énumérer.
S'adresser à L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

ARGENTINE.
Il n'est plus nécessaire d'envoyer vos ustensiles d'argenterie de ménage, de sellerie et autres chez l'argenteur, quand vous pouvez les argenter vous-même avec cent pour cent d'économie et en quelques minutes avec l'Argentine brevété qui argente toutes sortes d'ustensiles ayant déjà été argentés ou non, ainsi que toute sorte de cuivre à l'instant même : $3 le flacon. A vendre par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

INSECTICIDE VICAT
Pour détruire toutes sortes d'insectes. Le flacon et le soufflet 65 centins. A vendre par
L. M. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

A vendre à très-bas prix pendules assorties dans tous les genres depuis 9 chelins jusqu'à $7 la pièce.
S'adresser à L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

A vendre, 150 douzaines de verres à pied à vin, articles riches vendus partout ailleurs 10 chelins la douzaine, à vendre à 6 chelins.
S'adresser à L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Cigares de la Havane et autres,
A vendre à des prix très-modérés par
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

Toutes les personnes de la campagne qui désireront avoir quelques uns des articles ci-dessus mentionnés n'ont besoin que d'envoyer le montant soit en billets ou en bons sur la poste à l'ordre de L. Maurice, et recevront par le courrier les articles demandés.

AVIS.
LE soussigné informe en même temps le public qu'il se chargera de toutes commandes qu'on voudra bien lui donner, soit pour la France, l'Angleterre, la Belgique, aux conditions les plus libérales et les fera exécuter dans le plus court délai.
L. MAURICE,
54, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec.

IMPORTATIONS FRANCAISES.

NOUVEAUX CHAPEAUX MERINOS A RESSORTS, (Gibus),
Nouveaux Chapeaux de Satin,
Nouveaux Chapeaux de Feutre.
En vente chez
A. HAMEL & FRÈRES,
Québec, 5 juin 1865. Rue Sous-le-Fort.

ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES
De 25 à 200 cartes photographiques,
En vente chez
A. HAMEL & FRÈRES,
Québec, 5 juin 1865. Rue Sous-le-Fort.

LUNETTES D'OPÉRA.
En vente chez
A. HAMEL & FRÈRES,
Québec, 5 juin 1865. Rue Sous-le-Fort.

PARFUMERIE, ETC.
DOUBLE et triple extraits de Gellé Frères,
Eau de Lavande, E. Pinaud,
Eau de Cologne, do,
Eau de Lavande écossaise, Demarson et Chételat,
Vinaigre à Toilette, Société Hygiénique,
Huile Philocome, do do,
Elixir Dentifrice, do do,
Savon, Gellé Freres,
Savon onctueux médical, Ed. Pinaud,
Lait Antephélique, Candès & Cie.
En vente chez
A. HAMEL & FRÈRES,
Québec, 5 juin 1865. Rue Sous le Fort.

BAZAR
Pour l'Ecole des Garçons de St.-Sauveur.
UN BAZAR en faveur de l'Ecole des garçons de St. Sauveur, se tiendra le QUATRE de SEPTEMBRE prochain, et les jours suivants, à Saint-Roch.
Madame V. Charles Tanguay, Présidente,
" Charles St. Michel,
" Louis Martin,
" Zephirin Levasseur,
" Pierre Goulet,
" V. Edouard Dubeau,
Louis Gingras, Secrétaire.
Les tables de rafraichissements seront tenues par Mesdames Zéph. Levasseur et Louis Gingras
Québec, 7 avril 1865

PARAITRA,
Aussitôt qu'une centaine de Souscripteurs auront été obtenus,
LE RAPPORTEUR CANADIEN
SYSTÈME PHONOGRAPHIQUE,
PAR LOUIS PELTIER.
Prix :—25 centins par copie. On pourra en très-peu de temps, au moyen de cet ouvrage, acquérir une connaissance parfaite de la Sténographie.
On peut souscrire à cet ouvrage au bureau du *Canadien*
Québec, 19 mai 1865.

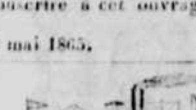

AVIS.
LE Vapeur *ARTIC* fera ses voyages comme ci-dessous, entre la Station du Grand Tronc, Québec, et la Pointe Lévis, jusqu'à avis contraire :

QUÉBEC		POINTE LÉVIS	
7.00 A. M.		6.00 A. M.	
8.45	Train mixte pour Island Pond et les Stations sur la route.	7.30	Pas. et Malles de Montréal.
		9.30	
		10.30	
10 00		11.30	
11.00		P. M.	
12.00	Train mixte pour la Rivière-du-Loup.	1.00	Pas et Malles de la R. du Loup.
		2.00	
1.30 P. M.		3.00	
2.30		4.00	
3 30		5.00	
4.30			
5 30		6.00	Train mixte de Island Pond et les stations sur la route.
7 00			
8 30	Pas. et Malles pour Montréal et l'Ouest.	7.30	

JAMES TIBBITS
Propriétaire.
Québec, 3 mai 1865.

Compagnie des Remorqueurs du St.-Laurent.
Ligne de Passagers entre Québec et Berthier.

Le nouveau vapeur
"VOYAGEUR,"
Capitaine Lecours,
A PARTIR du 6 courant, laissera le QUAI ST. ANDRÉ pour ST.-MICHEL, ST.-JEAN et BERTHIER, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à UNE heure P. M., et repartira de BERTHIER tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à NEUF heures A. M.
Prix du passage :
Berthier et St.-Jean et *vice versâ*... 1s. 3d.
St.-Michel do ... 1s. 0d.
Pour autres informations, s'adresser au bureau de la compagnie.
JULIEN CHABOT,
Gérant.
Québec, 5 mai 1865.

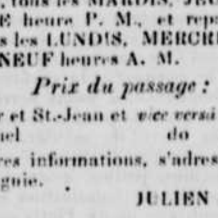

COMPAGNIE
DES
Vapeurs Coloniaux Britanniques.
LIMITEE.
St. Lawrence, jaugeant 1398 tx, F. Archer Commandant.
Thames, jeageant 1376 tx., J. James, Commandant.
Ottawa, jeageant 1600 tx., (en construction.)
ON se propose d'expédier les susdits vapeurs à hélice de 1ère classe de Londres pour Québec et Montréal comme suit :
Thames........................Mercredi, 24 mai.
St. Lawrence.................. " 21 juin.
Thames........................ " 19 juillet.
Et de Québec pour Londres.
St Lawrence..................Mercredi, 24 mai.
Thames........................ " 21 juin.
St. Lawrence.................. " 19 juillet.
Les départs subsequent seront annoncés.
Passagers de Chambres de Londres à Québec.................£18 18s Stg.
Entrepont " " " £7 7s. "
Passagers de Chambres de Québec à Londres............................$60.
Entrepont............................$25
S'adresser à Londres à Temperleys, Carter & Darke, 3 White Lion Court, Cornhill ; à Montréal à Gillespie, Moffatt & Co. ; à Québec à
JAMES GILLESPIE.
Québec, 5 may, 1865.

Dr. POURTIER,
Chirurgien Dentiste,
DE PARIS.
PROTHÈSE DENTAIRE.
MON Etablissement de Prothèse Dentaire en cette ville a reçu la visite du public et a obtenu les résultats et les témoignages les plus flateurs de la part des personnes les plus distinguées, et a été scellé pour ainsi dire de l'approbation générale, c'est pourquoi, je puis sans vanité offrir mes services professionnels au public avec l'assurance que tous mes clients se trouveront parfaitement satisfait et n'auront qu'à se louer de mes soins, de mon habileté et de mon attention à leur procurer le confort provenant de l'art et de l'Hygiène Dentaire.
Extraction et guérison des dents gratis pour les pauvres tous les jours de midi à une heure et le soir de cinq à six heures.
Cabinet d'opération, No. 15, rue St Jean, vis-à-vis la rue du Palais.
Québec, 5 oct 1864.—1m.

WILLIAM HICKMAN,
PERRUQUIER et PARFUMEUR,
No. 1, RUE St.-JOSEPH,
HAUTE-VILLE,
VIENT de recevoir son assortiment ordinaire d'Appareils de Pêche, Parfumerie, Brosses, Peignes, Coutellerie, Instruments de musique, Accordéons, Flutinas, Flûtes, Fifres, Violons et Cordes de violons ; Palettes, Boules et Poteaux pour le Jeu de Crosse ; Boites de Toilette, Boites à Ouvrage, Cannes ; et un assortiment de Cheveux pour confectionner des perruques de dames et de messieurs, Tresses, Boucles, Favoris, Moustaches, et toute espece d'articles en fait de cheveux d'ornements ; aussi, Jouets, marbres, et une variété d'articles de luxe.
Québec, 12 mai 1865
N. B.—Pianos-Forte à vendre et à louer au second étage.

L. P. Gauvreau & Frere
FABRICANTS DE FAIENCE,
ONT l'honneur d'informer le public qu'ils ont établi un Dépôt de leur Faience dans la rue Saint-Paul, No. 30, porte voisine de chez l'hon. L. Renaud.
Comme ils fabriquent eux-mêmes cette Faience, qui ne le céde en rien à celle importée, et qu'ils sont en position de la donner à bien meilleure composition que les importateurs, ils osent espérer une part du patronage public.
Québec, 11 avril 1864.—jno

SIROP DE RAIFORT IODE.
TOUJOURS employé avec succès à la place de l'huile de foie de morue, si répugnante et si difficile à digérer. C'est le spécifique le plus certain contre les scrofules, le lymphatisme, la molesse des chairs, les humeurs chez les enfants, le goitre, les rhumatisme, le scorbut, les affections de la peau et les maladies de poitrine. Tous les médecins de Paris l'emploient comme le dépuratif le plus puissant, et le recommande constamment dans tous les cas où il est nécessaire de corriger l'âcreté du sang et de lui rendre les principes vitaux qu'il a perdus, soit par les excès, soit par les affections lymphatiques, scrofuleuses et vénériennes.
En vente, à Paris, 7, rue de la feuillade, chez MM. Grimault & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon.
Dépôt à Québec chez MM. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville
A Montréal chez M. Lyman Clarc & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a 2fm

La sante rendue a tout le monde
Par les remarquables médicaments de MM. Grimault & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon.
7, rue la Feuillade, Paris.
Pourquoi les Médecins et le public emploient-ils de préférence les médicaments spéciaux de MM. Grimault & Cie., pharmaciens à Paris, au moyen desquels ils obtiennent les guérisons les plus extraordinaires ?
1o. *Parce que* cette maison qui est, sans contredit, la plus importante de Paris, honorée de la clientèle d'une partie de la cour et brevété de S. A. I. le prince Napoléon, ne vend que des produits d'une efficacité reconnue ;
2o. *Parce que* ces médicaments représentent les conquêtes les plus récentes et les plus précieuses ;
3o. *Parce qu'il* sont agréables au goût, qu'ils flattent la vue et peuvent être administrés sans danger, aussi bien aux enfants qu'aux grandes personnes ;
4o. *Parce qu'il* diffèrent entièrement de ces remèdes anglais et américains préparés par des industriels aussi étrangers à la médecine qu'à la pharmacie, dont ils ne possèdent ni la science ni les titres ;
5o. *Parce que* chacun de ces médicaments ne s'applique qu'à un certain nombre de maladies déterminées, et ne guérit pas toutes les maladies comme les remèdes dont nous venons de parler ; en un mot, parce que chaque produit a son application particulière.
Aussi croyons nous rendre un service à tout le monde en rappelant ici les propriétés remarquables des principaux médicaments de MM. Grimault & Cie.
1er mars 1865.—1a-2fm

PHOSPHATE DE FER,
De Leras, Docteur-ès-Sciences, inspecteur de l'Académie de Paris, etc.
IL n'existe pas de médicament ferrugineux aussi remarquable que le PHOSPHATE DE FER LIQUIDE DE LERAS ; aussi toutes les notabilités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec un empressement sans égal dans les annales de la science. Les *pâles couleurs, les maux d'estomac, les digestions pénibles, l'anémie, les convalescences difficiles, l'âge critique, les pertes blanches et l'irrégularité de la menstruation chez les femmes, les fièvres pernicieuses, l'appauvrissement du sang, le lymphatisme,* sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, reconnu comme le conservateur par excellence de la santé, le préservatif certain des épidémies, et déclaré dans les hôpitaux et par les Académies supérieur à tous les ferrugineux connus, car c'est le seul qui convienne aux estomacs delicats, qui ne provoque pas la constipation, le seul aussi qui ne noircisse pas la bouche et les dents.
Dépôt à Québec chez M. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville.
1er mars 1865.—1a-2fm

SIROP
D'HYPOPHOSPHITE DE CHAUX
DEPUIS des siècles les médecins et les savants s'ingénient pour trouver un médicament que puisse guérir les maladies de la poitrine, et toutes leurs recherches sont restées sans résultat. Mais des travaux récents communiqués à l'Académie de Médecine de Paris, et les expériences les plus sérieuses faites à l'hôpital de Brompton à Londres, établissement consacré aux phthysiques, ont démontré que cette terrible maladie trouvait un spécifique puissant dans le sirop d'hypophosphite de chaux, lorsqu'elle n'était pas arrivée à sa dernière période. La toux, les rhumes, les catarrhes, la bronchite, la grippe et la coqueluche cèdent aussi immédiatement à l'emploi de ce sirop, et les asthmatiques y trouvent un élément certain de guérison.
Nous recommandons aux malades de faire usage en même temps des délicieuses pastils pectorales au suc de laitue et de laurier cerise de MM. Grimault & Cie. Cet excellent bonbon se compose des deux substances les plus calmantes et en même temps les plus inoffensives de la matière médicales, et ne contient pas d'opium.
En vente à Paris, 7, rue de la Feuilade, chez MM. Grimault & Cie, Pharmaciens de S. A. I. le Prince Napoléon.
Dépôt à Québec, chez MM. John Muson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville.
A Montréal, chez M Lyman Clarc & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a-2fm

ELEXIR DIGESTIF DE PEPSINE.
DÉLICIEUSE liqueur qui occupe le premier rang parmi les nouvelles conquêtes de la science. La pepsine possède en effet la propriété notable de faire digérer les aliments, pour ainsi dire, sans le secours de l'estomac elle est le remède souverain des gastrites, gastralgies, inflammations de l'estomac, du foie et des intestins. Elle supprime les renvois, les nausées, la pituite, le dégoût des aliments, et rend surtout un service immense aux femmes qui se trouve dans une position intéressante, en supprimant leurs vomissements. Les personnes affectées de cancer à l'estomac ou aux intestins verront leur existence se prolonger par l'usage de l'Elixir de Pepsine, et les vieillards et les convalescents trouveront en à le soutien de leur santé et le réparateur de leur forces, car on se trouve toujours bien lorsqu'on digère bien.
En vente à Paris, 7, rue de la Feuillade, chez MM. Grimault & Cie., Pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon.
Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien*, chez M. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse Ville.
A Montréal chez M. Lyman Clarc & Cie.
Se trouve dans les bonnes Pharmacies.
1er mars 1865.—1a-2fm

INJECTION ET CAPSULES DE MATICO
CES deux produits de la médication la plus récente et la plus notable pour la guérison des gonorrhées et des maladies vénériennes, tant chez l'homme que chez la femme, tout exclusivement végétales, ne contiennent pas de mercure et sont préparées avec les feuilles du Matic arbre du Pérou. Il n'est pas de maladie contagieuse ancienne ou récente qui résiste à l'emploi de ces deux moyens. La rapidité de leur action est supérieure à celle de tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Les *Capsules* ne fatiguent jamais ni l'estomac ni les intestins comme celles de Copahu, de cubèbe et autres ; l'injection ne provoque pas de rétrécissement, comme les injections à base métallique tant vantées jusqu'à ce jour.
Tous ces produits sont en vente dans les principales pharmacies du monde.
Demander toujours la signature Grimault & Cie., car il existe des contrefaçons dangereuses.
Dépôt à Québec, chez MM. Jean Musson & Cie., Droguistes et à la pharmacie de M. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville.
Dépôt à Montréal, chez MM. Dibs & Bolton.
1er mars 1865.—1a 2fm

AVIS.
WHISKEY DE MOLSON
ET
SPIRITUEUX.
NOUS les Soussignés, SEULS AGENTS pour J. H. R. MOLSON & BROS, MONTRÉAL prenons la liberté d'informer nos amis et le public que nous sommes prêts à recevoir des Ordres pour du WHISKEY et des SPIRITUEUX de la susdite Manufacture SANS RIVALE que nous vendrons aux marchands en lots à la commodité des acheteurs.
LANE, GIBB & Cie.
Québec, 27 avril 1864.

Dragées d'Ergotine
DE BONJEAN.
Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris.
EMPLOYÉES avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins, pour faciliter le travail de l'accouchement, arrêter les hémorrhagies de toute nature, contre les engorgements de l'utérus, les crachements de sang, les dyssenteries et diarrhées chroniques, la phthisie pulmonaire.
PARIS, pharmacie LABELONYE & Cie., 19, rue Bourbon Villeneuve.
A Québec, dépôt au bureau du *Canadien*, chez John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville, à Montréal chez Lyman, Clare & Cie., et chez Devins & Bolton
1er mars 1865.—3fs-jno

HUILE IODEE
DE
J. PERSONNE.
Approuvée par l'Académie Impériale de Médecine de Paris.
D'APRÈS le rapport académique, cette Huile est un médicament d'une grande valeur qui présente beaucoup d'avantages sur l'Huile de Foie de morue. Elle est employée avec succès dans les mêmes cas que cette dernière, ainsi contre toutes les Maladies scrofuleuses (engorgements des glandes, tumeurs, goitres, etc.,) et pour fortifier les personnes d'un tempérament faible, contre les Affections pulmonaires au début ; les Syphilis invétérées, les Dartres rongeantes et autres Maladies de la peau, etc.
L'Huile de J. Personne n'est livrée qu'en flacons octogones, portant le cachet et la signature de l'inventeur et du dépositaire général.
Dépôt général à Paris chez Labélonye, Pharmacien, rue Bourbon-Villeneuve, 19, Paris.
Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien* et chez MM. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville.
3 mars 1865.—3fs-jo

DRAGEES
GELIS & CONTE
APPROUVEES PAR L'ACADEMIE IMPERIALE DE MÉDECINE DE PARIS.
Les Dragées de Gélis et Conté offrent le moyen d'administrer le fer sous la forme la plus efficace et la plus agréable. Elles ont été approuvées par l'Académie de médecine, à la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs Bouillaud, Fouquier et Bally, qui ont constaté leur efficacité constante et leur supériorité sur les autres ferrugineux. Les médecins de tous les pays les emploient avec un succès constant contre la Chlorose (pâles couleurs), l'Anémie (faiblesse de tempérament), la Leucorrhée (pertes blanches), etc., et dans tous les cas où le sang appauvri a besoin d'éléments réparateurs.
Les Dragées de Gélis et Conté sont vendues en boites carrées revêtues d'une étiquette et d'une enveloppe inimitables, à deux teintes, et scellées par une bande rose portant la signature de M. LABELONYE, *dépositaire général à Paris.*
Dépôt à Québec à l'établissement du *Canadien* et chez MM. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre Basse-Ville, à Montréal chez MM. Lyman, Clare & Cie., et MM. Devins et Bolton.
1er mars 1865.—3fs-jno

SIROP
DE DIGITALE
de LABELONYE
PHARMACIEN, RUE BOURBON-VILLENEUVE, 19,
Place du Caire, à Paris.
Ce sirop est généralement employé depuis plus de 20 ans, contre les Maladies du cœur, les Hydropisies et la plupart des Affections de poitrine, par les plus illustres médecins français, parmi lesquels nous citerons MM. les Professeurs Andral, Bouillaud, Fouquier, Marjolin, Rostan, etc. Suivant les déclarations d'un grand nombre d'entre eux, il calme promptement les Palpitations les plus vives, et une Hydropisie commençante ne tarde pas à disparaître par sa seule action et un régime convenable. Il est employé avec un égal succès contre les Catarrhes pulmonaires, les Asthmes, *Rhumes, Bronchites ou Toux nerveuses, Grippes, Coqueluches* : contre l'Hémoptysie (*Crachements de sang*), etc.
Chaque bouteille est revêtue d'étiquettes teintées, inimitables, et scellée par une bande bleue portant la signature de l'inventeur.
Dépôt à Québec, au bureau du *Canadien*, chez MM. John Musson & Cie., et à la pharmacie de M. E. Giroux, rue St. Pierre, Basse-Ville, à Montréal chez MM. Lyman Clare & Cie., et MM. Devins et Bolton.
1er mars 1865.—3fs-jno

BEAUTE ET JEUNESSE ETERNELLES.

REPARATEUR UNIVERSEL
DE LA
CHEVELURE
ET
ZYLOBALSAMUM,
(Eau Lustrée pour la Coiffure,)
DE
MME. S. A. ALLEN,
Les Grandes Préparations sans Egales pour Réparer, Fortifier, Embellir et Parer la Chevelure.
Elles la rendent douce, soyeuse et lustrée, et la contraignent à prendre le pli que l'on désire ; elles nettoient le cuir chevelu, arrêtent la chute des cheveux, et leur donnent une couleur saine et naturelle.
Le Reparateur ne manque jamais de rendre aux Cheveux Gris leur Couleur native de Jeunesse.
Il n'est pas une Teinture, mais il agit sur les tissus des cheveux, et leur distribue la nourriture naturelle qu'ils demandent, et en produit la même quantité vivace et luxuriante que dans la jeunesse. La toilette d'une dame n'est pas complète sans le Zylobalsamum, ou Eau Lustree pour la Coiffure. Il nettoie la chevelure, lui donne des parfums embaumés, et convient également aux jeunes et aux vieux.
Pour les Dames et les Enfants dont les cheveux ont fréquemment besoin de toilette, le Zylobalsamum n'a pas d'égal.
LE REPARATEUR REPRODUIT.
LE ZYLOBALSAMUM
Cultive et Embellit.
DÉPÔT PRINCIPAL :
198 et 200 Greenwich St., New York, Etats-Unis,
ET EN VENTE À
Montréal, Québec, Toronto et autres Villes du Canada.
Québec, 7 octobre 1863.